



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

*ALF n'aurait pu remplir sa mission sans l'engagement et la générosité de deux présidents paladins de la langue française et de la Francophonie, et de leur famille : **Philippe Rossillon** (1993/97), génial créateur de la plupart des institutions associatives et gouvernementales françaises et internationales pertinentes, et son ami très proche **Bernard Dorin** (1997-2003, puis d'honneur de 2003 à 2019), Ambassadeur de France, dont l'action fut déterminante dans toutes ses missions de haut diplomate, notamment en 1967, lors du voyage du Général de Gaulle au Québec.*

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°80 – septembre 2023

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'Éditorial de la présidente

Le sommaire est en page 3

Reconstruire patiemment

L'idéologie dominante associée à la tiédeur des autorités pour faire de la protection de la langue française en France une priorité nationale a pour conséquence une anglicisation galopante de notre quotidien au point que notre pays glisse peu à peu vers une situation de bilinguisme imposée qu'il sera très difficile de redresser.

Depuis quelques années, la communication institutionnelle et commerciale en langue française est en proie à une croissance désordonnée où le français investit les lieux comme en terrain conquis, entraînant avec elle courroux, colère et incantations de nos concitoyens. Nous ne prétendons certes pas que tous les Français aient un réflexe protecteur de leur langue maternelle, mais il y a de sérieuses raisons de penser que la plupart d'entre eux, dont vous êtes, ne demandent qu'à en maintenir au premier chef l'expression et la compréhension, celle qui unit un peuple sur son sol.

Il appartient donc à tous les émetteurs institutionnels et commerciaux de prendre conscience de cette prolifération dangereuse et de s'interroger notamment sur son efficacité réelle une fois dégagée des effets de mode. Cela ne peut être obtenu que par une action déterminée, relayée par une multiplicité d'agents divers qu'il s'agit de reconnaître, d'avertir et de convertir.

Cette action déterminée et ciblée, *ALF* a décidé de l'engager, soutenue par la *DGLFLF* et accompagnée par les associations *Île-de-France-Québec* et *DLF-Pays de Savoie*. À présent opérationnelle, elle vise à constituer, dans toutes les régions françaises, des petits groupes de « veilleurs » susceptibles prioritairement d'informer, d'alerter et d'agir avec pédagogie dans le sens d'une incitation consentie au respect de la loi Toubon, les sanctions contentieuses étant toujours coûteuses et leur résultat aléatoire. Convaincre avant de punir, et punir s'il y a lieu.

Si la communication en France est caractérisée par une dégradation de la langue, il est cependant essentiel de ne pas considérer ce phénomène comme une fatalité. Et nous tous, adhérents de nos associations de défense de la langue française, disposons dans nos simples relations humaines autour de nous (élus locaux, institutionnels, commerçants...) de moyens de renverser la tendance.

Ainsi, nous proposons à nos adhérents, dans quelque région qu'ils résident, de s'engager eux-mêmes avec nous ou de nous signaler les personnes susceptibles de nous accompagner dans ce programme d'actions. Dès l'automne, nous vous contacterons en ce sens et vous préciserons le contenu de cette action « Régionalisation » de longue haleine, ses objectifs et sa feuille de route.

Il ne s'agit pas de s'opposer à l'évolution du français, à son enrichissement au contact d'autres langues. Il s'agit avant tout d'une question de volonté générale étayée par la prise de conscience de la gravité et de l'urgence de la situation. Il importe peu d'être majoritaire ou minoritaire, puisqu'il s'agit de rebâtir ensemble un véritable programme de restauration linguistique qui redonne toute sa place au français en France.

La domination de l'anglais en France n'est pas inéluctable, tant l'équilibre des forces entre les langues ne dépend pas de forces naturelles ou surnaturelles. Cet équilibre dépend de nous-mêmes, qui avons prise sur la réalité que nous contribuons à créer. Pour maîtriser le destin de notre langue, il nous faut d'abord reprendre la main, modifier le cours des événements, en expliquant les enjeux au plus près de chez nous, partout en France.

Merci, chers lecteurs, de votre fidélité et de votre implication personnelle dans un projet fondamental et salvateur.

Catherine Distinguin

Sommaire

Éditorial de la présidente	1	- Une pétition du collectif "Oser le français"	15
Reconstruire patiemment	1	- Le français est-il menacé par son	16
Sommaire	3	évolution ?	
Vie de l'association	4	- Lettre à M. Roch-Olivier Maistre, président	20
- par Albert Salon	4	de l'Arcom	
Français et francophonie dans les institutions	5	Dossier : politique culturelle française à l'étranger	23
- L'Académie française joue-t-elle son rôle ?	5	- Pour en finir avec le recul du français	23
- "Du coup" : comprendre et combattre notre addiction à cette locution adverbiale	6	- Refonder la Francophonie	26
- <i>It bag, must-have, corner...</i> : ces anglicismes ont désormais des équivalents français	7	- Quand la France parle à l'Afrique en anglais	28
- La dictée au collège	7	- Le CNM révèle les certifications export 2022	31
- Une loi Thiériot contre les réécritures idéologiques	7	- Cotonou : capitale africaine des affaires	31
- La plus ancienne dictée de France	9	- Madagascar : "Ma thèse en 180 secondes"	33
- Suisse : les autorités fédérales s'opposent à l'écriture inclusive	12	- Langue : le grand redressement est enclenché	33
- Le Haut Conseil à l'Égalité et l'écriture "prétendument" inclusive	14	Brèves	34
	14	- C'est Guignol qu'on assassine	34
		- Francophonie en Argentine	34
		Courrier des lecteurs	35
		- "Save the date"	35
		- Lettre de Philippe Carron à Chrysoula Zacharopoulou	
		Parutions signalées	
		- Bérénice Levet ou le courage de la dissidence	

Directeur de publication : Albert Salon <i>Anciens présidents</i> : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur), Albert Salon, Philippe Kaminski. Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver. Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène Rédaction et siège de l'association : A.b.s. de la M.D.V.A. du 12°, 181, avenue Daumesnil, 75012 Paris Tél. : 06 59 74 72 82	Site internet : www.avenir-langue-francaise.org courriel : avenirlf@laposte.net
	ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution.
	Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros

Vie de l'association

Notre Présidente, dans le n° 79 de notre revue, a souligné l'importance des décisions de notre AG du 14 janvier 2023. Prises en « belle unanimité », elles ont donné notre orientation, en interdépendance entre *ALF* et le *Haut Conseil international* qu'elle créa et nourrit. Au vu de ces décisions, nous avons pu obtenir de la DGLFLF le maintien de sa subvention de 12 000 euros, et l'augmentation jusqu'à 22 000 euros de l'ami Kléber Rossillon par le canal du Fonds Fornier.

Parmi les tout nouveaux adhérents d'*ALF*, plusieurs ont vocation à être candidats au CA en janvier 2024. D'abord Mme Catherine Yardin, ingénieur, statisticienne, volontaire pour succéder à Madame Sophie Chevreuse, notre trésorière depuis 2015, qui vient de cesser cette activité. Notre chère « Sophie-Trésor », également précieuse DRH de notre équipe, ancienne directrice administrative et financière de *L'Union latine* de notre paladin Philippe Rossillon, a droit à un hommage digne d'elle.

Ce n° 80 de notre revue traite notamment de l'Académie française, des gangrènes *wokisme* et écriture inclusive, de la carence de l'ARCOM face à notre occultation dans les médias. Aussi du regain d'intérêt pour l'Afrique et pour le Québec. Son sursaut vital illustré dans le vote en 2022 par son Parlement de la vigoureuse « loi 96 » sur le français nous inspire tout comme le vibrant appel au sursaut français que son ministre porteur lança le 23 juin 2022 sous la Coupole de nos Académies.

Il s'ensuit logiquement que les chantiers d'*ALF* et du *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*, décrits en détail dans nos précédents numéros, comprennent cette année l'élaboration d'une révision-adaptation-dynamisation de la loi Toubon du 4/8/1994, dont *ALF* avait rédigé l'esquisse en 1992-93.

ALF et le *Carrefour des Acteurs Sociaux (C.A.S.)* préparent activement avec le *Haut Conseil* l'inauguration cet automne de ce qui fut leur projet d'octobre 2001 adopté par le couple élyséen en 2017 : la Cité internationale de la langue française et de la Francophonie. Dans l'esprit d'origine, il ne saurait être réduit à un musée-enterrement du français, mais devrait être largement ouvert aux associations françaises et autres. Cela devrait être rappelé avec force au micro et dans les médias lors de la cérémonie inaugurale que nous accompagnerons par une exposition sur nos actions associatives et des formes d'hommage public à feu Philippe Rossillon. Injustement ignoré par l'histoire officielle de la Francophonie, il fut en effet le principal inspirateur des institutions du français-Francophonie, dirigea ce qui est aujourd'hui la DGLFLF, fonda *L'Union latine*, présida et aida *ALF*, et j'en passe...

Qu'on se le dise : Et qu'on le diffuse !

Albert Salon

Français et Francophonie dans les institutions

L'Académie française joue-t-elle son rôle ? par Marie-Hélène Verdier

Français, écriture inclusive : non, notre langue ne va pas "très bien", 5 juin 2023.

Dans son combat contre le français et l'écriture inclusive, Jean-Marie Rouart devrait pouvoir compter sur Sylviane Agacinski, laquelle déclarait, en 2019 : « Faisons un bon usage du genre féminin (...) Je n'insisterai pas sur l'écriture inclusive car, pour moi, la cause est entendue : c'est une écriture illisible à l'oral, et donc impraticable ».

Sainte Victoire est-elle de droite ? Telle est la question que je me pose, ce jour d'été, sur la route du Tholonet. Et, comme toujours, la route de Cézanne me ramène au livre de Jacqueline de Romilly *Sur les chemins de Sainte-Victoire* ainsi qu'aux combats de l'auteur pour notre langue, l'enseignement et les humanités. Comme sa voix manque en ce moment dans l'espace médiatique ! Car, n'en déplaise au groupe des « Linguistes atterrées » – très en verve ! –, qui vient de publier, chez Gallimard, un tract sur le sujet, le français ne « va pas très bien ». Il ne va même pas bien. Et même pas bien du tout ! Il est même en danger de mort ! À cause de l'écriture inclusive, mais « pas que » comme disait Michel Serres.

Les Académiciens ? Des grands timides...

Le Nouveau Conservateur, dans un article intitulé « L'Académie française joue-t-elle son rôle ? », rapporte un entretien avec Jean-Marie-Rouart, un des rares Académiciens, avec « une petite escouade de conscrits... à défendre publiquement notre langue face au français ». Et J. M. Rouart ne cache pas ses « embarras » devant la timidité de ses collègues. Après avoir rédigé une note vigoureuse sur le français institutionnel – lisible sur le site de l'Académie – il a créé une commission présidée par Gabriel de Broglie pour « un état des lieux » du désastre. Soumise à un vote des Académiciens en vue d'une publication, le vote obtint la majorité... à une voix près ! Rouart proposa de rendre public ce rapport à la veille de la campagne électorale pour que tous les candidats puissent prendre position sur cette question essentielle. Combattue sous divers prétextes, cette publication ne bénéficia pas de la médiatisation nécessaire. Plus tard, Jean-Marie Rouart proposa que l'Académie organise une conférence de presse sur le sujet. Résultat : chou blanc.

« Un coup d'épée dans l'eau », dit, de son action de résistant, l'Académicien. Notre Académie paraît, en effet, bien frileuse en ces temps si chauds. Il y aurait pourtant urgence à résister. Sans ferrailler ni se lancer dans des procédures de plaintes civiles, on attendrait une attitude combative de la part de la Vestale gardienne de notre langue. D'autant que l'Académie française a un pouvoir : celui de saisir la Justice sur le fondement de l'article 2 de la Constitution ainsi que sur la violation de la loi Toubon. La rédaction de la carte d'identité bilingue était une occasion rêvée de pousser son avantage. Alors, comment se fait-il que cette institution ne réagisse pas ? Mystères..., dit lui-même Jean-Marie Rouart. Pourquoi, dit-il, « la destruction de notre langue par le français, l'Académie, pour des raisons qui m'échappent, ne semble-t-elle pas la mettre au rang de ses priorités ? » Et comment expliquer qu'aucun de nos candidats ne se soit saisi de cette question cruciale de la langue ?

La décivilisation commence par le massacre de la langue

Comment, dès lors, s'en tirer quand le cheval de Troie est dans nos murs ? Le groupe des « Linguistes atterrées* » peut s'élever contre la diffusion déclinante d'idées fausses, affirmant coassement – je la fais courte – dans un propos émaillé de tous les poncifs, que la langue française n'appartient pas à la France mais à l'usage, c'est-à-dire... aux linguistes !, force est de constater que l'heure est grave partout, à l'école, à l'Université, dans les institutions, dans la vie quotidienne, dans notre pensée et notre langue, vassalisée par le français commercial et gangrenée par l'inclusive. Le bilinguisme, comme le disait Alain Borer, dans son excellent tract, *Speak White*, paru en 2021, est dangereux car il consacre toujours la victoire de la langue du maître. Quant à l'inclusive, on pense à tort qu'elle est une mode qui passera. La vérité est que seule une décision politique peut venir à bout du désastre.

Évoquant l'esprit français de résistance qui caractérise les intellectuels, Rouart écrit : « Je suis un écrivain français. Comme tel je subis l'imprégnation du christianisme, de la Grèce antique, de cet amour de la liberté qui existe déjà chez les Gaulois ». Imagine-t-on son ami Jean d'O qui fut aussi l'ami de Jacqueline de Romilly, ne pas venir, cravate tricotée autour du cou, pieds nus dans ses mocassins pleine peau, clamer pitié inlassablement pour la langue française sur les plateaux télé ? Espérons que Madame Sylviane Agacinski, nouvelle académicienne, très attachée au problème de notre langue, montera au créneau, élégamment, en vraie mousquetaire, pour dire énergiquement que la « décivilisation » commence par le massacre de notre langue.

***NDLR : Les Linguistes atterrées sont un collectif de linguistes de France, de Belgique, de Suisse et du Canada qui s'insurgent contre l'idée selon laquelle le français serait menacé et dénoncent "l'ampleur de la diffusion d'idées fausses sur la langue française". La maison Gallimard a choisi de publier leur tribune dans sa collection "Tracts" (n°49).**

"Du coup" : comprendre et combattre notre addiction à cette locution adverbiale, par Marie-Hélène Verdier

Sont préférables à « du coup » : en conséquence, partant, ce qui fait que, alors, donc, par conséquent, finalement, dès lors, tout à coup, en conclusion, c'est pourquoi, subséquemment, désormais, par la même occasion... La leçon de langue de Marie-Hélène Verdier, agrégée de lettres classiques, poète, écrivain, autrice de *La guerre au français* (Cerf).

On connaît le passage où Blanquette, dans *La chèvre de Monsieur Seguin*, gagnée par l'appel de la montagne, décide de quitter son maître. La réaction de Monsieur Seguin est éloquente : « Ah ! mon Dieu !... Elle aussi ! cria M. Seguin stupéfait, et du coup il laissa tomber son écuelle ; puis, s'asseyant dans l'herbe à côté de sa chèvre... » Difficile de ne pas reconnaître l'efficacité de cette expression « coup de poing », traduisant un choc et sa conséquence. Cette locution adverbiale « du coup » est attestée depuis des années dans la plupart des dictionnaires. Sauf qu'elle a envahi notre langue au point de remplacer toute expression précise de la pensée et de devenir ce que certains appellent « une addiction lexicale ».

Le mot « coup » c'est la « rencontre brutale d'un corps en mouvement qui vient en frapper un autre d'où le choc produit ». L'Académie française, dans sa neuvième édition, distingue, dans six colonnes regroupant les sens propre, figuré, les analogies et les métonymies, le sens propre – « Un poing et il tomba assommé du coup » –, et un sens exprimant la conséquence, au sens d'aussitôt : « Son moteur a explosé. Du coup, sa

voiture a pris feu ». Mais on trouve attestées, également, comme dans les autres dictionnaires dont Le Robert, les locutions adverbiales : *d'un coup, tout d'un coup, du même coup, du coup* au sens de « *par la même occasion* ».

Regardons, à présent, du côté du *Guide pratique du français correct* de Grevisse qui fait toujours autorité depuis un siècle. Dans le paragraphe 974, le célèbre grammairien envisage le néologisme « du coup » pour exprimer un sens voisin de « du même coup »..., et de citer le texte d'Alphonse Daudet dans *La Chèvre de Monsieur Seguin*. Enfin, dans *Dire ne pas dire*, cette rubrique sympathique mise en ligne que l'Académie française consacre au sentiment qu'elle éprouve pour « *les fautes, les tics de langage, les ridicules* » (notez la gradation des mots), l'Académie française, donc, ne « condamne » pas l'usage de « du coup », mais son emploi immodéré et systématique en lieu et place de « de ce fait », « par conséquent », faisant le reproche de ne donner aucun sens particulier à l'expression. Ainsi dans les exemples : « *Il a échoué à l'examen. Du coup, il a dû le repasser l'année suivante.* » Aucun sens pertinent, en effet, et on est loin de la surprise douloureuse de Monsieur Seguin bouleversé par la décision de sa biquette !

Une langue est donnée par le lexique, régie par la grammaire, par l'usage et la mode, par la mesure et l'élégance, qui excluent pédanterie et ridicule. Si ce tic de « du coup » est agaçant, il ne l'est pas autant que « de fait » mis à tout bout de mot – « Je suis venu en fait », « J'ai des ennuis en fait » – ou de « *etc.* » comblant une argumentation réduite à un seul mot. Surtout, ce tic concerne l'oral et ne défigure pas la langue comme « s'interroger sur le comment » et « le pourquoi ». Ou comme le charabia d'un *tweet* ministériel : « *agir sur les leviers de la mixité sociale* ». Sans parler de « la problématique » de tout et de n'importe quoi ni de la féminisation systématique de noms de métier par une lettre muette imposant d'écrire « professeure », mais pas « médecine » pour désigner la dame qui se penche sur votre corps (sans voir que cette lettre « e » a ouvert la voie, tout bêtement, à l'écriture inclusive). Enfin, dans le parler chic, après l'*hubris* on lit de plus en plus le mot *kairos* (emprunté au grec ancien) pour dire « occasion favorable ».

Conclusion : la plupart du temps, « du coup », relevant de l'oral, signifie tout simplement un enchaînement d'idées que traduit l'adverbe de temps « alors » devenu mot d'enchaînement. Utiliser systématiquement « du coup », c'est donc se priver de la variété des conjonctions et locutions conjonctives pour exprimer votre pensée : en conséquence, partant, ce qui fait que, alors, donc, par conséquent, finalement, dès lors, tout à coup, en conclusion, c'est pourquoi, subséquentment, désormais, par la même occasion, *etc.* Mais ne finassons pas non plus : un « du coup » bien jeté fait son effet s'il vient à temps, même dans un registre soutenu ! Et ce « du coup » n'est pas exaspérant comme le « quelque part » d'il y a peu qui, lui, dispensait de toute pensée. Il ne menace ni la phrase ni les modes ni les temps ni les liaisons.

It bag, Must-have, corner..., ces anglicismes ont désormais des équivalents français

En 2021, 268 éléments de langage courant ont été examinés par près de 400 experts avant leur adoption au Journal officiel.

La Commission d'enrichissement de la langue française a publié mercredi 25 janvier 2023 au Journal officiel une dizaine de termes permettant d'éviter les anglicismes utilisés dans le domaine de la mode et du commerce.

L'anglo-américain gagne du terrain en France. La Commission d'enrichissement de la langue française a publié au Journal officiel une dizaine de termes permettant d'éviter les anglicismes utilisés dans divers domaines, comme la mode ou le commerce. Parmi les traductions françaises recommandées pour le premier secteur, on retrouve « icône de la mode » pour « *it-boy* » ou « *it-girl* », « sac iconique » pour « *it-bag* » et « essayer-acheter » pour « *try before you buy it* ». Dans le domaine du commerce, lui-aussi friand d'anglicismes, « *shop-in-shop* » devient « espace-boutique » et « *click and mortar* » se traduit par « physique et en ligne ». Enfin, le « *digital native vertical brand* » (DNVB) a pour équivalence « marque intégrée née en ligne » (MINEL). D'un point de vue plus généraliste, les termes anglais « *corner* », « *lifestyle* » et « *must have* » correspondent respectivement à « emplacement promotionnel », « style de vie » et « incontournable ». D'après la commission, l'objectif de cette démarche est de mettre « à la disposition des services de l'État comme des acteurs économiques un vocabulaire français adapté aux besoins d'une communication claire et accessible au plus grand nombre ».

La dictée au collège, par **Dorian Grelier** (*Le Figaro*)

Enquête : Élèves et professeurs estiment que le système scolaire, entre diminution du temps accordé au français et nouvelles modalités d'enseignement, ôte à la dictée son utilité. Qu'en est-il ?

Elle est un fondamental de l'enseignement national et un incontournable des épreuves du brevet. Généralisée dès le XIX^e siècle en France, la dictée fait l'objet d'une attention particulière en ce qu'elle reflète le niveau de compétences orthographiques et grammaticales des élèves. Dernièrement, l'agence des statistiques du ministère de l'Éducation (DEPP) pointait le fait que le nombre moyen d'erreurs dans une dictée effectuée par des élèves de CM2 avait presque doublé, passant de 10,4 fautes en 1987 à 19,4 en 2021. Une situation qui ne s'arrange guère au fil du cursus scolaire.

« Certains élèves arrivent en sixième avec un grand nombre de lacunes, remarque Julien Soulié, expert au sein du projet Voltaire et professeur de français au collège pendant 17 ans. *L'exercice de la dictée est intéressant car il sert de diagnostic. Plus qu'un tremplin pour retravailler les règles déficientes, c'est un outil pour que l'élève mobilise ses connaissances et ses compétences langagières, voire qu'il réfléchisse sur la langue.* » Selon lui, ce ne sont pas tant les fautes d'orthographe purement lexicales que celles concernant la structure de la langue qui posent problème. À titre d'exemple, écrire le verbe « manger » à l'infinitif avec la terminaison « -é », ou « -ais », montre que l'on ne sait pas faire la différence entre un infinitif, un participe passé ou un imparfait. Et donc que l'on ne saisit pas le sens de la phrase.

Apprentissage laborieux

Cet abandon progressif, Benjamin T., professeur de français dans un collège public nantais depuis dix ans, l'admet amèrement. « *L'apprentissage des règles de grammaire et d'orthographe est de plus en plus laborieux, explique-t-il. Les élèves, leurs parents, ne cherchent pas à se pencher dessus en dehors des cours. L'écrit leur paraît complètement dépassé. Or, nous n'avons que peu de temps à y accorder en cours et les lacunes sont parfois trop grandes. En cinquième et en quatrième, je réserve trente minutes par semaine à la dictée, car je considère que c'est en répétant, corrigeant, que l'on apprend. Ce temps est correct, car aucun ne lui est officiellement dédié, y compris pour ceux qui participent au programme Devoirs faits (temps d'étude à propos duquel le ministère de l'Éducation nationale confirme, sur son site, que chaque collège fixe les modalités de mise en œuvre du programme, en cohérence avec son projet d'établissement).* »

Pour François, quinquagénaire, père d'un fils de 11 ans, en classe de sixième, la dictée favorise la mémorisation du bon usage de la langue et l'apprentissage d'un vocabulaire nouveau. Mais pour cela, il estime qu'il faut lui accorder un temps de correction assez important. « *Quand j'avais l'âge d'être sur les bancs de l'école, nous faisons parfois jusqu'à une dictée par jour, se souvient-il. Au collège, nous maîtrisions correctement le français. Aujourd'hui, les élèves n'évoluent qu'avec quelques bagages fragiles. Le travail extrascolaire est donc indispensable.* »

Marie C. est professeur de français depuis 1987. Retraitée, celle qui a transmis son savoir à la fois au collège et au lycée, continue d'enseigner sa matière aux élèves de seconde d'un lycée confessionnel parisien. Selon elle, le niveau en français des élèves s'est considérablement appauvri. Et pas seulement car le temps consacré à sa matière a diminué ces dernières années ; de même que la diversification des disciplines à l'école primaire a grignoté un peu de ce temps, en 2015 le collectif de professeurs Sauver les lettres relevait qu'un collégien de 1975 recevait au minimum 90 heures de français de plus qu'alors ; c'est la nature même des cours qui a changé. « *On a demandé aux enseignants d'aborder de plus en plus de choses, confirme Julien Soulié. Étude de texte, de l'image, expression orale, histoire des arts, voire éducation à la citoyenneté...* »

NDLR : Le niveau d'orthographe des élèves en 1987 était malheureusement déjà bien faible.

Une « loi Thiériot » contre les réécritures idéologiques d'œuvres littéraires, et les ravages chez nous du « wokisme » des États-Unis d'Amérique ?

Dans cet entretien du 23 mai 2023 accordé à Baptiste Gauthey (Contrepoints), Jean-Louis Thiériot, avocat, essayiste, historien et député, revient sur sa proposition de loi visant à protéger l'intégrité des œuvres des réécritures idéologiques et soulève les enjeux importants qui y sont liés.

« *Face aux dérives wokistes qui pullulent, il est nécessaire de protéger l'intégrité des œuvres des réécritures idéologiques. L'objectif de cette loi, c'est qu'il ne soit plus possible de modifier une œuvre post-mortem. Le culte victimaire fait que l'on n'admet pas que l'homme soit confronté à des lectures qui le choqueront* »

Baptiste Gauthy : *Bonjour, Monsieur le Député, vous avez déposé le 10 mai 2023 une proposition de loi visant à protéger l'intégrité des œuvres des réécritures idéologiques. Qu'est-ce qui vous a poussé à déposer cette proposition de loi ?*

Jean-Louis Thiériot : C'est le mouvement, qui s'est accéléré dans le monde anglo-saxon, de réécriture d'un certain nombre d'œuvres pour éviter de choquer telle ou telle minorité. Cela a été le cas des œuvres d'Agatha Christie qui ont été réécrites, des œuvres de Roald Dahl, où l'on a modifié un certain nombre de termes. Cela a été le cas avec les œuvres de Ian Fleming où l'on a réécrit des passages. Pour moi, il y a un caractère sacré de l'œuvre littéraire, et l'on ne doit pas les caviarder. Ce n'est pas véritablement arrivé jusqu'en France pour le moment, bien que je sois tombé récemment sur la nouvelle édition de *L'Histoire de France* de Jacques Bainville, qui a été rééditée, et à la phrase « Le peuple français est un composé. C'est mieux qu'une race. C'est une nation », la mention de la race a été supprimée, ce qui est complètement contraire à la volonté initiale de Bainville de refuser cette vision raciale qui était celle, notamment, du III^e Reich. Bainville était dans une perspective de liberté et d'universalisme.

B.G. : *Pour protéger les œuvres des réécritures idéologiques donc, que proposez-vous concrètement ?*

JLT : L'objectif de cette loi, c'est qu'il ne soit plus possible de modifier une œuvre *post mortem*. Aujourd'hui, dans le droit de propriété intellectuelle, on distingue un droit patrimonial et un droit moral. Le premier fait référence aux droits d'auteurs, et il est en faveur de l'auteur et de ses ayants droit et s'éteint au moment où l'œuvre tombe dans le domaine public. Le droit moral, lui, est imprescriptible et se transmet aux héritiers. Parmi ce droit moral, il y a le droit à l'intégrité de l'œuvre, à l'intérieur duquel il y a un droit de retrait et de repentir, c'est-à-dire que de son vivant, l'auteur peut décider de ne pas republier un livre qu'il regrette, ou de le modifier. La question ici, c'est : qu'en est-il après la mort de l'auteur ?

Aujourd'hui, la jurisprudence remonte à une décision écrite concernant *Les Misérables*, en 1964, qui avait dit : « le droit de repentir ne peut plus s'exercer après la mort de l'auteur ». Donc à droit constant, normalement, l'œuvre est protégée. Mais nous ne sommes pas à l'abri des revirements de jurisprudences, et l'on sait parfois que l'on a des décisions jurisprudentielles qui peuvent surprendre. Pensons à la phrase de Giraudoux dans *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, disant que « le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination » et que « jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité ». Donc je me suis dit qu'il fallait agir, à titre préventif, afin d'éviter un revirement de jurisprudence, mais aussi pour que dans le cas des œuvres où l'on n'a pas pu identifier d'ayant droit, le ministre de la Culture ait la possibilité d'agir en justice et de s'y substituer si une œuvre est caviardée.

B.G. : *Certains considèrent qu'au fond, ce n'est pas si grave, voire plutôt une bonne chose que d'adapter les œuvres à l'époque. Pourquoi est-ce important, selon vous, de garder les œuvres telles qu'elles ont été écrites ?*

JLT : D'abord parce que j'ai un respect sacré pour l'écrit, peut-être car j'ai écrit moi-même quelques livres. Ce qui est passionnant, c'est la confrontation d'une œuvre, d'une pensée, d'une époque, à notre époque et à notre vision du monde et de l'enrichir de nos lectures, sans anachronismes. Quand vous lisez *L'Iliade et l'Odyssée* d'Homère, ce sont

des textes d'une violence inouïe pour la sensibilité de l'homme contemporain. Mais cette confrontation aboutit à cette réflexion magnifique de Simone Weil dans *L'Illiade ou le poème de la force*, qui perçoit dans l'Illiade la déshumanisation de l'adversaire, qui ne voit plus l'adversaire que comme une chose. Qui avait vu cela d'une manière formidable ? C'est Primo Levi dans sa description de l'univers concentrationnaire. Plus proche de nous, Sylvain Tesson, dans *Un été avec Homère*, écrit un très beau passage sur la guerre comme une hydre, comme une « ipséité en soi », c'est-à-dire qui échappe totalement à ceux qui en ont été à l'origine... et c'est ce qu'on voit en Ukraine ! On voit bien que cela fait écho à travers les siècles : lire un texte qui a 2000 ans permet justement de l'enrichir de toutes ces grilles de lecture, c'est ce que le critique Gérard Genette appelait l'intertextualité.

Bon courage à celui qui rédigera une version mise à jour, contemporaine, de *L'Illiade* !

Mais surtout, c'est un appauvrissement, car on ne se confronte pas à l'œuvre. C'est un travers de notre époque : le culte victimaire ou l'on n'admet pas que l'homme soit dans sa vie confronté à des lectures qui le choqueront. Alors que justement, le fait d'être choqué est ce qui permet de se bâtir et d'affronter ses blessures ! Sinon, on se contente de lire des livres pour enfants. La rencontre avec un texte choquant, c'est ce qui peut faire grandir. Dans ses propos sur la résilience, Boris Cyrulnik dit justement que c'est la frustration surmontée qui permet à l'individu d'être résilient.

Enfin, c'est aussi une remise en cause de l'universalisme. C'est réduire l'homme à la minorité à laquelle il appartient. Cette minorité, ça peut être le racisé, l'ex-colonisé, ça peut être une minorité sexuelle, ou n'importe qui s'estimant victime. Mais ce n'est ni un titre de noblesse ni une indignité, c'est simplement un malheur d'avoir été victime, et c'est contre cela que l'on se dresse. Tous ces éléments-là exigent que l'on réagisse et que l'on puisse laisser aux générations actuelles et futures la confrontation directe avec les œuvres.

Ça ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas parfois être prudent ! Quand les éditions Fayard ont fait le choix de rééditer *Mein Kampf*, ça a été fait avec un appareil critique extrêmement développé. Bien évidemment que certaines œuvres scandaleuses ne peuvent être rééditées qu'avec un appareil critique. Mais je crois profondément qu'il faut faire confiance à l'intelligence du lecteur. Je suis un grand défenseur de la liberté. La liberté, c'est de ne pas interdire l'expression d'une idée. Si l'on n'est pas d'accord, on la combat dans le cadre de la délibération démocratique.

Il ne faut pas oublier que ce qui a fait la fierté de la Troisième République, ce furent les grandes lois de libertés, comme la Loi de liberté sur la presse. Cette proposition de loi vise à apporter sa petite pierre pour que ces lois de libertés ne soient pas remises en cause par des jurisprudences qui pourraient être baroques.

B.G. : *Pour certains, la littérature joue nécessairement un rôle politique et social puisqu'une œuvre participe à forger l'univers mental du lecteur, à lui construire tout un ensemble de représentations du monde. Pour le dire simplement, la lecture d'une œuvre présentant des stéréotypes sexistes augmenterait les chances d'adopter des comportements sexistes. Invitée de la matinale de France Culture le 10 mars dernier, Tiphaine Samoyault, directrice d'études à l'EHESS, expliquait ne pas lire volontairement certains mots des textes de Sartre à ses étudiants et s'estimait heureuse de ne pas avoir à enseigner la littérature du XIX^e siècle. Elle ajoutait qu'elle considérait légitime de changer des mots dans certaines œuvres (notamment la littérature pour la jeunesse) portant des « valeurs*

morales et des discriminations réelles », afin de les mettre à jour selon les critères moraux de notre époque, et d'atténuer la « violence discriminatoire » et « l'absence de représentativité » liées à « un mode dominant de représentation ». Cette volonté de s'attaquer aux œuvres culturelles et symboliques ne témoignerait-elle pas d'une dimension totalitaire propre au projet politique du wokisme, qui consiste à s'immiscer jusque dans l'intimité de l'inconscience des individus afin de forger un homme nouveau débarrassé des stéréotypes sur le genre ou la race par exemple ?

JLT : Quand je vous écoute, je me dis : c'est George Orwell ! C'est exactement la définition du monde totalitaire : on censure avec la « cancel culture », on annule des pans de notre culture, on ne fait pas confiance à la liberté de l'individu. « Celui qui a le contrôle du passé a le contrôle du futur. Celui qui a le contrôle du présent a le contrôle du passé » écrivait Orwell, c'est exactement ce que cette chercheuse essaye de faire. C'était ce qu'avait fait Pol Pot en détruisant des bibliothèques au Cambodge, avec cette volonté de construire un homme nouveau, et je reviens à Homère et à la phrase de Péguy : « Homère est nouveau ce matin et rien n'est peut-être aussi vieux que le journal d'aujourd'hui ». On ne changera pas l'homme, mais ceux qui ont eu ce projet-là sont exactement entrés dans la matrice totalitaire. Je suis un grand lecteur d'Hannah Arendt, et lorsqu'elle parle de la réduction des champs intellectuels par les régimes totalitaires, c'est exactement ce qui arrive.

C'est la raison pour laquelle je suis vent debout contre la déconstruction des patrimoines culturels de l'Occident, qui est un procédé absolument liberticide. Si on veut lutter contre les stéréotypes de tout genre, on luttera par des nouveaux chefs-d'œuvre ! Cette universitaire, plutôt que de censurer *Madame Bovary*, ferait mieux d'écrire un nouveau chef-d'œuvre qui fasse réfléchir les individus. Cette loi participe modestement à défendre la liberté. Car c'est bien cela, le wokisme, c'est la déconstruction des valeurs, des références, des racines culturelles. Derrière la déconstruction, il y a forcément quelque chose à reconstruire. Et cette reconstruction est une matrice totalitaire d'idéologue au petit pied.

Récemment, une activiste du climat, Camille Étienne, a expliqué au micro de France Inter, qu'aujourd'hui il suffisait de 3,5 % de la population pour bousculer un ordre établi, et qu'il fallait faire le deuil de l'illusion d'un consensus. La traduction, c'est que c'est à une minorité de diriger le monde. Et bien moi je crois en la démocratie, je crois en l'universel, je ne veux pas que ce soient les minorités qui dirigent le monde, ces gens sont des adversaires de la démocratie et nous devons les combattre.

NDLR : *Le Haut Conseil international de la Langue français et de la Francophonie (HCILFF), dans son combat contre tout ce qui déforme et détruit la langue française, a suggéré aussi à Monsieur le Député de la Nation de participer au Réseau transpartis de parlementaires français en Résistance pour le français et la Francophonie en espoir de constitution au sein de notre Parlement, et de s'associer aux parlementaires prêts à porter une nouvelle proposition de loi pour le français en France, dont une esquisse est en cours d'élaboration au sein du Haut Conseil.*
Albert Salon

Découvrez la plus ancienne dictée de France, par Michel Feltin-Palas

"Sur le bout des langues", le 31/1/2023

À cette époque, visiblement, le politiquement correct n'existait pas. Lorsqu'en 1821, Jean Claude Léonard Poisle-Desgranges, dit Desgranges, décide d'élaborer un texte destiné à enseigner le "bon usage" de la langue et les règles de l'orthographe françaises, il ne s'embarrasse guère de circonlocutions. Son titre ? *Petit dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquièmes de la France*. Son sous-titre ? *Aperçu comique et critique des trivialités, balourdises, mots tronqués et expressions vicieuses des gens de Paris et des provinces*. Et vlan !

Son ouvrage comprend notamment une dictée – la plus ancienne connue à ce jour – "pour remettre à sa place l'écolier présomptueux". On y trouve des mots rares comme *langueyer* ("Examiner la langue d'un porc pour voir s'il est sain ou ladre") ou *levraut* ("jeune lièvre"), sans oublier divers pièges comme le *chas* (d'une aiguille) ; les *fonts* (baptismaux) ; *s'égayer* (et non *s'égailler*). On y relève aussi des termes dont l'orthographe a changé : un *guet-à-pens* ; à son *insçu* ; un *juda* (sans -s) ; une *mal-adresse* (avec un trait d'union), *etc.*

Mais le plus intéressant est ailleurs. Desgranges fait précéder sa dictée d'une liste de mots et de phrases sur le modèle "dites, ne dites pas". Et là encore, comme vous allez le voir, on ne peut pas vraiment le considérer comme un précurseur de la pédagogie Montessori...

- "**Abre** pour *arbre*. C'est tout ce qu'il y a de plus grossier en fait de prononciation."
- "**Asticoter** pour signifier *tourmenter* ; *turlupiner*. Faute. On ne s'en sert que parmi le peuple ; c'est un barbarisme."
- "**Avanzière** et **avantière** sont des fautes grossières ; dites : *avant-hier*, sans prononcer le -t."
- "**Bambocher** pour *s'amuser* n'est pas français. **Bambocheur** ne vaut pas mieux."
- "**J'ai accouru** tout de suite. Ce "j'ai accouru" est tout à fait mauvais. *Je suis accouru* est l'expression convenable."
- "**Pu souvent** est une locution de racaille. Elle ne signifie rien."
- "**S'empaffer** (boire avec excès). Barbarisme. *S'empiffrer* vaut un peu mieux ; et *s'enivrer* est le mot qui convient".
- "**Truffe**. C'est ainsi que dans différentes provinces, on appelle les *pommes de terre* ; c'est à tort : demandez-le plutôt à un cochon, il s'y connaît !"

Au-delà de son style pour le moins abrupt, ce document, qui vient d'être réédité, présente un grand intérêt. En premier lieu, il nous offre un aperçu d'une langue qu'il condamne, mais qu'il décrit. On dispose donc grâce à lui d'un témoignage rare sur le français oral de cette période, à une période où n'existaient ni la radio ni la télévision ni Internet.

Par ailleurs, comme vous l'aurez certainement remarqué, certaines des erreurs qu'il fustige ne sont plus considérées comme telles aujourd'hui. D'où ce constat : il entre toujours une part de subjectivité dans la définition de la "norme" ou du "vrai français". « Ce que Desgranges présente comme des "fautes" correspond en réalité souvent à des variantes du français », souligne Fabrice Jecic, un sociolinguiste spécialiste de l'orthographe qui a travaillé sur cet ouvrage. D'où cette question fondamentale : qui, en France, a le pouvoir de décider qu'une seule de ces variantes est la bonne et, surtout, de dire laquelle ? Réponse de Fabrice Jecic : « La langue est toujours un outil de pouvoir. En France, la norme fut longtemps celle de la Cour. Depuis la Révolution, c'est la bourgeoisie parisienne, dite cultivée, qui a imposé la sienne. »

L'intérêt de ce dictionnaire est enfin sociologique. Comme l'indique son titre, il est destiné aux "quatre cinquièmes de la France", soit une zone bien plus large que la Bretagne, la Corse,

Le Haut Conseil à l'Égalité et l'écriture prétendument "inclusive": l'inutilité d'une imposture, par Pierre Gusdorf.

Les promoteurs de l'écriture prétendument « inclusive » soutiennent qu'elle fait avancer l'égalité hommes-femmes. Cette idée farfelue n'est pas prise au sérieux par le Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes. Son dernier rapport fait un constat alarmant : le sexisme perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent. Parmi les recommandations à mettre en œuvre contre ce phénomène, il ne mentionne nulle part le recours à cette expression graphique. Pas un mot sur le sujet. Le HCE rappelle ainsi, s'il en était encore besoin, que l'écriture dite « inclusive » ne sert à rien.

Comme l'écrivent les linguistes Jean Szlamowicz et Yana Grinshpuhn, « *L'écriture inclusive est une réforme militante de la langue construite sur la dénonciation d'injustices imaginaires dérivant d'interprétations symboliques qui ne correspondent à aucune réalité proprement linguistique* ». Cécile Chabaud, enseignante et essayiste, résume ce constat : « *L'écriture inclusive est à la femme ce que le susucré est au chien. On concède à la femme des points et des e au motif qu'elle le mérite et on se congratule* ».

Prétendre que la langue est sexiste n'a aucun sens et constitue une imposture pure et simple. Szlamowicz et Grinshpuhn rappellent que « *la langue n'a été inventée par personne et ne relève pas d'une intentionnalité. Comme toutes les langues, le français permet d'exprimer une opinion et son contraire : on peut aussi bien tenir des discours sexistes qu'égalitaristes avec les mêmes outils. La langue ne pense pas à la place des individus* ». (*Défense de la Langue Française*, 222, avenue de Versailles, 75016 Paris)

Renforçons et appliquons la loi face au déferlement des anglicismes ! Une pétition du Collectif "Oser le français"...

Le législateur, les instances juridictionnelles compétentes, les associations de défense de la langue française, et tous les locuteurs francophones !

Marre de lire et d'entendre des publicités en anglais ?

... **effarés** d'assister à l'éviction accélérée du français dans la presse, dans les informations et même dans les documents publics ?

... **consternés** de voir à quel point les esprits mercantiles privilégient l'usage d'un médiocre anglais mondialisé, quand notre langue offre d'innombrables nuances et subtilités ?

... **furieux** enfin que le secteur marchand comme nos administrations se moquent si ouvertement de la loi* censée réprimer ces agissements ? **Alors, signez cette pétition !!!**

Le collectif « Oser le Français » se bat pour la défense de la langue française, et mène des actions devant la justice française pour que la loi Toubon soit appliquée.

Le collectif « Oser le Français » s'efforce de réagir face à cette abdication, parfois éhontément consciente, devant l'usage de l'anglais jugé à tort inévitable, moderne, vendeur, scientifique, économique (en coûts de traduction).

Le collectif « Oser le Français » considère que si la culture et la langue anglo-américaines répondent aux appétits insatiables du capitalisme des médias et du divertissement, le problème réside d'abord dans le mépris de nos propres élites pour l'héritage inestimable de la langue française.

Le collectif « Oser le Français » entend faire respecter la loi et punir autant que possible tous ceux qui polluent l'espace public par un usage irraisonné, inutile et honteux de l'anglais à des fins essentiellement commerciales.

Le collectif « Oser le Français » plaide en conséquence pour une loi efficace et actualisée s'agissant de l'usage et du respect de la langue française.

En signant cette pétition, vous soutenez le collectif « **Oser le Français** » dans son action de défense de la langue française. **14 153** signatures (à la date du 26 juin). Encore **5847** signatures pour que cette pétition attire l'attention des journalistes et soit plus susceptible de passer dans la presse.

* loi n°94-665 du 4 août 1994, dite loi « Toubon », relative à l'emploi de la langue Française

[Pétition : Renforçons et appliquons la loi face au déferlement des anglicismes ! \(mesopinions.com\)](https://www.mesopinions.com/petition/renforcons-et-appliquons-la-loi-face-au-deferlement-des-anglicismes)

Le français est-il menacé par son évolution ? par Yves Montenay

Cet article est rédigé à l'occasion d'une proclamation du gouvernement italien de limiter les anglicismes. C'est un élément d'une question plus générale : l'évolution des langues, et en particulier du français, devrait être un enrichissement alors que c'est souvent une déstructuration.

L'Italie s'apprête à légiférer contre l'usage des anglicismes. Un article paru dans *Le Point* : « Italie : haro sur les anglicismes ! » détaille la proposition de loi, portée par Fratelli d'Italia, pour faire reculer l'usage de l'anglais dans la société italienne et révèle en effet que « *Depuis l'an 2000, le nombre d'anglicismes a bondi de 773 % dans la langue italienne. Ainsi le dictionnaire de référence Treccani en recenserait-il près de 9 000 sur 800 000 mots.* »

La langue peut-elle évoluer ainsi librement et est-ce même souhaitable ?

Beaucoup de personnes ne se posent pas la question, notamment les libéraux et ceux que je vais appeler « les bourdieusiens ». Les premiers appliquent leur idéal de liberté à l'évolution de la langue, sans se rendre compte des problèmes que cela pose. Les autres estiment que le français est une langue qui est compliquée pour maintenir « *les gens du peuple* » dans un statut inférieur et les empêcher d'évoluer vers les classes supérieures. Par ailleurs, le terme « évolution » est trompeur, car il a une connotation positive, alors que le phénomène est beaucoup plus nuancé, comme le montrent les possibles extrêmes d'une telle évolution : l'enrichissement mais aussi la déstructuration, voire la destruction de la continuité de la langue dans l'espace et dans le temps.

La position libérale est dans la ligne du slogan « laissez-faire » des libéraux dans le domaine économique. La langue est pour eux une sorte d'être vivant qui évolue à sa façon, et l'État n'a pas à s'en mêler. Ils pensent que l'évolution naturelle des langues est inévitable et que, par exemple, le *franglais* est simplement le reflet de l'influence de l'anglais dans notre société mondialisée. Certains rajoutent que l'anglais est prédominant dans les domaines de la technologie, des affaires et de la culture populaire, et qu'il exerce pour cela une influence significative sur de nombreuses langues, et pas seulement le français. Bref, ils passent de « naturel » à « inévitable ».

Ce « laissez-faire » des libéraux s'applique à toutes les influences extérieures, notamment argotiques. Certains linguistes d'opinions politiques pourtant opposées sont de leur avis, car ils voient là une occasion de « *casser la société* » ou, de façon plus intéressée, de

recevoir des commandes d'études, de grammaires, de dictionnaires... Nous verrons que cette attitude a d'importants inconvénients, et que l'on est plutôt dans un domaine régalien, c'est-à-dire où l'action publique se justifie en pratique et de façon majoritairement consensuelle. Une évolution « non régaliennne » dans un premier temps. Dans l'histoire du français comme dans celle de bien d'autres langues, il y a deux périodes différentes : celle où la langue n'est qu'orale, et celle où elle devient écrite.

Des variantes du latin

L'histoire du français commence avec l'occupation romaine, et beaucoup de mots dérivent de l'argot militaire des garnisons. Les couches supérieures apprenaient le **latin classique, langue du pouvoir**. Ces deux variantes du latin ont diffusé lentement (les spécialistes parlent de cinq siècles) vers les couches moyennes et inférieures de la société. Mais comme la quasi-totalité de la population ne savait pas écrire, les mots se sont largement déformés. D'abord dans l'espace : le latin a donné les différentes variantes de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du roumain.

En France, il a donné des langues locales qui n'étaient pas intercompréhensibles, et dont les plus connues sont le provençal, le gascon, le picard... et le français du domaine royal. Ce dernier, comme les autres langues romanes, a fini par être tellement différent du latin que la masse des croyants ne comprenait plus la messe. Cette situation servait l'église catholique, qui rassemblait la quasi-totalité des alphabétisés, en latin évidemment. Les clercs pouvaient asseoir leur autorité en arguant de textes que le bon peuple ne comprenait pas.

Bref, une langue non écrite, et a fortiori non enseignée scolairement, évolue très vite et de façon différente suivant les endroits.

En parallèle, l'élite utilise une autre langue, normée et évoluant peu, de manière à garder l'intercompréhension dans le temps et dans l'espace. Ce fut à l'époque le cas du latin, langue écrite commune dans une grande partie de l'Europe. Et cela malgré la disparition de l'Empire romain. Cela n'a pas empêché la naissance d'une littérature populaire en vieux français, dont les textes les plus connus sont ceux des cycles arthuriens de Chrétien de Troyes ou *La chanson de Roland*. On a également quelques harangues de chefs à leurs troupes illettrées, la plus connue étant celle des *Serments de Strasbourg* en 842, texte souvent considéré comme étant le premier en vieux français.

Le passage à l'écrit implique le régalien

La situation change totalement à la Renaissance et au début de l'âge classique : le vocabulaire et la grammaire sont normalisés et largement figés, tandis qu'on assiste à un vaste enrichissement du vocabulaire transposé directement du latin. Les classes moyennes et supérieures étaient d'ailleurs de plus en plus lettrées avec le début de la scolarisation, en général religieuse ou par précepteur. À l'écrit, elles abandonnent le latin pour le français, notamment du fait de cet enrichissement du vocabulaire. Ce mouvement est accompagné par le pouvoir : François I^{er} décida par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, que la vie juridique devait se faire en français et non plus en latin. Créée par Richelieu en 1635, l'Académie française fut proclamée gardienne de la langue. Entre les deux, Luther lança la Bible et les services religieux en allemand, et non plus en latin, imité par des locuteurs des autres langues européennes, protestants d'abord, puis catholiques. En France, c'est la langue du roi qui fut choisie. On oublie qu'elle n'était à l'époque la langue

maternelle que des habitants de l'Île-de-France à l'Orléanais, et seulement une langue seconde des lettrés des autres régions françaises.

L'écrit impose la normalisation de la langue pour qu'elle soit comprise dans tout le royaume, et bien au-delà dans le cas du français. C'est grâce à cette normalisation que nous comprenons les textes écrits depuis cette époque. On dit que les jeunes Anglais d'aujourd'hui ne comprennent plus Shakespeare dans le texte original, et qu'il faut le traduire en anglais moderne... avec la perte de contexte qu'implique toute traduction. Toujours en Angleterre où la langue du pouvoir était le français depuis Guillaume le Conquérant, mais où le latin était présent comme ailleurs, les textes juridiques mélangèrent ces deux langues, qui furent bientôt trois avec l'anglais, et les bibliothèques juridiques un peu anciennes ne sont lisibles que par des spécialistes. Merci à François I^{er} !

L'enrichissement, oui, mais comment ?

Traditionnellement, l'enrichissement s'est fait par la francisation de l'orthographe et de la prononciation. Celle, massive, qui a eu lieu à la Renaissance à partir du latin s'est poursuivie ensuite : l'anglais « riding coat », le vêtement de la chasse à courre, a donné « redingote ». Plus tôt, l'arabe *al gabr* (démontrer) avait donné *algèbre*. Au XX^e siècle, il y a eu l'invention du mot « *ordinateur* » en 1955 par François Girard, responsable du service publicité pour IBM, sur les conseils de son ancien professeur de lettres à Paris, Jacques Perret, alors que beaucoup de langues ont gardé le mot anglais *computer* (calculateur).

Jusque-là, cet enrichissement a été considéré comme positif.

Mais aujourd'hui le franglais ne francise pas les mots nouveaux et surtout en intègre d'inutiles, ce qui dévalorise la langue au lieu de l'enrichir. Citons, parmi tant d'autres, l'exemple du terme « challenge », fréquent dans la presse économique et qui tend à s'imposer dans le langage courant. *Challenge* est de plus prononcé à l'anglaise « *tchallinge* » alors que c'est l'exact synonyme du mot *défi* qui a l'avantage d'être plus court et de ne pas bouleverser le lien entre orthographe et prononciation.

Bref, pour les défenseurs du français, ce n'est pas une évolution ni un enrichissement, mais une corruption.

Les Québécois sont fer de lance de la création de nouveaux mots français pour éviter d'utiliser les termes anglais. Beaucoup de termes anglais ont une existence éphémère, mais ceux qui paraissent les plus durables voient des propositions de francisation être proposées par les commissions de terminologie. Ces dernières font un travail remarquable, avec toutefois parfois, à mon avis, le défaut de vouloir traduire exactement, ce qui est un peu lourd. L'exemple de l'anglais montre pourtant que l'on peut prendre des mots simples et que le contexte se charge du reste. Comme c'est le cas par exemple du mot *souris* : c'est le contexte qui nous dit s'il s'agit d'un rongeur ou d'un accessoire informatique.

Communiquer oui, mais aussi raisonner !

Il y a un deuxième débat derrière le « laisser-faire » en matière linguistique et un encadrement régalién. C'est celui de l'usage de la langue. Une opinion est que la langue ne sert qu'à communiquer : peu importe la langue et son vocabulaire, l'essentiel est d'être compris, ici et maintenant. C'est la forme extrême d'une opinion majoritaire dans beaucoup de milieux, même instruits. À l'opposé, une minorité, mais très influente, donne

un **rôle culturel** à la langue : c'est l'expression d'une communauté dont les valeurs se sont exprimées dans des œuvres classiques.

Dans le cas du français, on n'a que l'embarras du choix : Ronsard et du Bellay à la Renaissance, Pascal, Molière, Corneille et Racine sous Louis XIV, Voltaire et les Lumières un siècle plus tard, Victor Hugo et les romantiques au XIX^e siècle et leurs successeurs de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Ce rôle culturel va au-delà de la communion dans certaines grandes œuvres. Il est censé animer toutes les opinions politiques, économiques et philosophiques, rappeler les principales œuvres scientifiques *etc.* Ce rôle culturel est d'autant plus important que les références au latin ont disparu du langage courant avec la quasi-fin de son enseignement dans les collèges et lycées.

La langue structure notre pensée

Certains vont plus loin encore en disant que la langue structure la pensée : un Français de formation classique ne pensera pas comme un Américain et encore moins comme un Chinois ou un Africain, dont les textes de référence sont totalement différents. C'est l'équivalent de la **biodiversité**, que l'on veut à juste titre protéger dans le monde animal et végétal : la supprimer serait mettre en péril ce qui fait **la richesse de l'humanité**, et ferait perdre des idées ou des attitudes fondamentales. Une conséquence de cette opinion est qu'il faut que des textes anciens restent lisibles, non seulement en France, mais dans les autres pays de la francophonie, donc qu'il y ait un enrichissement, mais non une déstructuration. Les régimes autoritaires l'ont bien compris qui veulent « du passé faire table rase ». Citons la Russie soviétique, la Chine de l'époque maoïste et son rebondissement actuel avec « *la pensée du président Xi* » et bien d'autres despotes de moindre envergure, qui ont tous en commun d'avoir simplifié et appauvri leur langue nationale, notamment pour limiter le passé et le présent à ce qui leur convenait. La Chine a même adopté de nouveaux caractères « *plus simples à dessiner* », mais qui rendent le passé illisible sauf traduction par l'État, avec par ailleurs la perte de tout le contexte poétique, voire culturel. Remarquons que les démocraties utilisant les caractères chinois (Taiwan, le Japon, Singapour) ont gardé des caractères traditionnels. Pour aller plus loin dans l'analyse du rôle de la langue dans la réflexion, je vous recommande le site de l'*Observatoire Européen du Plurilinguisme*. Passons aux problèmes concrets tant dans l'espace que dans le temps.

Courir derrière la langue dans l'espace et dans le temps

Je suis toujours dans l'hypothèse où on laisse toutes les langues évoluer spontanément, ce qui est, encore une fois, une idée majoritaire. Très vite, on verra apparaître des décalages dans l'espace, c'est-à-dire que l'intercompréhension sera difficile d'une région à l'autre, dans ce qui devrait pourtant en principe être la même langue. L'histoire est riche de phénomènes de ce genre depuis l'éclatement du latin entre les diverses langues romanes à celui de l'anglais et dans une moindre mesure du français, comme Google le signale dans le choix des langues qu'il propose : français de France, français du Canada, anglais d'Australie, du Canada, des Caraïbes, *etc.* Il y a aussi les variations dans le temps : la plupart des langues modernes, sauf le français, nécessitent de « moderniser » les textes fondateurs pour un usage scolaire, au risque de perdre le contexte de l'époque.

En France, il y a les auteurs d'avant la normalisation de l'orthographe, comme Montaigne, et ceux des époques suivantes pour lesquels le texte d'origine reste compréhensible même

s'il paraît daté à certains jeunes aujourd'hui... auxquels on peut répondre que c'est leur propre langage qui sera bientôt daté... Bref, la scolarisation, et donc la lecture des adultes, impose des manuels scolaires qui ne peuvent pas changer sans arrêt, donc une normalisation de l'orthographe, de la grammaire et du vocabulaire. Si une certaine évolution des langues est souhaitable et inévitable, elle doit rester en pratique lente et contrôlée par des systèmes scolaires. En France, les partisans du rôle culturel du français s'insurgent ainsi contre « les déviations » de l'enseignement actuel. Et notamment de la tolérance de nombreux enseignants envers les argots, jargons et créoles.

Je mets dans cette catégorie **l'écriture inclusive** que je considère comme un jargon politique, et qui a été condamnée par l'Académie française et par des tribunaux : le 12 mai 2023, le tribunal administratif de Grenoble-Alpes a débouté l'université de Grenoble en appel de sa condamnation pour avoir rédigé ses statuts en écriture inclusive. Personnellement, j'estime que ces « variantes » se développent spontanément justement pour n'être **comprises que par des initiés**, donc sont délibérément des obstacles à l'intercompréhension dans le temps et dans l'espace. Sans compter que passé l'effet de mode, elles peuvent se révéler éphémères.

La simplification de l'orthographe

C'est un sujet très voisin de celui de l'évolution de la langue. Les Italiens et les Espagnols ont plongé : il n'y a plus de *pharmacie*, mais des *farmacia*. À titre personnel, je suis partisan d'une simple élimination des complications extrêmes, tant en vocabulaire qu'en grammaire – les Québécois nous conseillent d'oublier les « exceptions aux exceptions » de l'accord du participe passé – en ne supprimant que ce qui complique l'apprentissage du français par les étrangers. Je laisse donc la parole aux spécialistes du Français Langue Étrangère (FLE).

Et n'oublions pas la francophonie !

Nous avons vu les complications scolaires, géographiques et historiques entraînées par une transformation rapide. Je crains notamment une dislocation de la francophonie, et donc l'abandon du français qui ne serait plus **une langue internationale**. Par ailleurs, cela peut mener à une perte de sa richesse lexicale et à une difficulté à préserver certaines nuances et subtilités spécifiques au français. Je pense notamment à la disparition du passé simple, pourtant vecteur de précision. Plus généralement cette précision, supérieure à celle de l'anglais d'après les juristes internationaux, disparaîtrait avec la dislocation de la grammaire.

Finalement, si suivre l'évolution spontanée du français paraît une idée de bon sens, et elle est d'ailleurs majoritaire, elle paraît peu praticable à l'examen. Dans l'idéal, il faudrait une organisation à l'échelle de la francophonie ayant pour mission une aide à l'enrichissement par des banques de terminologie communes et un œil sur les programmes scolaires pour veiller à une bonne continuité dans l'espace et dans le temps des principales règles de grammaire. Nous avons tous remarqué que l'Académie française commençait à s'internationaliser. Elle devrait aller plus loin en accueillant la crème de la francophonie, et la richesse de ses vocabulaires variés.

À Monsieur Roch-Olivier Maistre...

Objet : protestation du Haut Conseil international LFF contre une censure *de facto* visant les défenseurs et promoteurs de la langue française et de la Francophonie.

Monsieur le Président de l'Arcom,

Au nom du *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)* et des 38 associations de défense et promotion du français qui en sont membres, **nous, soussignés, protestons avec indignation contre la censure de fait qui a suivi l'attribution du prix annuel attribué le 15 décembre 2022 par l'Académie de la *Carpette anglaise*.**

À notre connaissance, un seul organe de l'audiovisuel public a signalé que ce prix, signe d'infamie linguistique et civique, a été attribué à M. Emmanuel Macron, Président de la République française, « lauréat » pour la France, et à M. Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada, « lauréat » à titre étranger. Cela en raison des agressions linguistiques répétées qu'ils ont commises l'un et l'autre, que ce fût directement, indirectement ou par omission, tant à l'encontre de la langue française et de la Francophonie, que du fait de leur complaisance affichée envers la banalisation de l'anglais dans leur pays et sur la scène internationale.

Cette **censure médiatique de fait** a indigné quantité de personnes attachées, d'une part à la langue française, si méprisée, humiliée et malmenée par ceux-là mêmes auxquels incombe la charge constitutionnelle de la défendre, d'autre part à un droit des citoyens à l'information et à l'expression. Ces droits essentiels perdent en effet toute portée pratique dès lors que les médias publics décrètent, sans jamais avoir eu à s'en expliquer devant le peuple ou devant le Parlement, que certaines informations n'auraient *a priori* aucun intérêt pour les citoyens. Nous demandons aux médias publics d'informer correctement les citoyens et de les laisser choisir eux-mêmes, sans filtrage d'État, ce qui les intéresse ou pas !

Ce **mensonge par omission permanent** à propos du Prix de la *Carpette anglaise* s'ajoute à une longue liste de censures de fait visant les promoteurs du français :

- Déjà les 15 janvier et 20 mars 2022, aucune chaîne publique télévisuelle ou radiophonique ne s'est déplacée ni renseignée téléphoniquement auprès de nos organisateurs de rassemblements de rue à Paris, notamment le 20 mars 2022 au Panthéon, pour la « langue de Molière » et contre le tout-anglais déferlant l'année même du 400^e anniversaire de la naissance du grand dramaturge.
- Déjà aucun média public ne s'était signalé lorsque nos associations avaient organisé une conférence de presse à l'Assemblée nationale en 2015 pour dénoncer la colonisation linguistique de notre pays par les tenants de l'empire. Pourtant, cette conférence était soutenue par deux députés (un communiste et un gaulliste) ; et des scientifiques et écrivains de premier plan lui apportaient leur parrainage, tels M. Claude Hagège, linguiste mondialement connu, et M. Laurent Lafforgue, Médaille Fields de mathématiques.
- Rien ou quasi-rien non plus dans nos médias d'État sur les politiques d'éviction du français au profit de l'anglais qu'impulsent présentement certains États du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, encouragés par de grandes puissances tant rivales qu'« amies ».

- Rien chez nous, à l'inverse, sur la récente et bienvenue contre-offensive législative du gouvernement québécois. Celui-ci a en effet, par sa remarquable « loi 96 » du 24 mai 2022, durci sa législation protectrice du français. Le ministre québécois porteur, invité le 23 juin par l'Académie française, a lancé sous la Coupole un vibrant appel à un sursaut de la France. Là encore, le « service public de l'audiovisuel » financé par tous les contribuables a préféré ensevelir cet appel dans un silence proprement scandaleux !

Si l'expression « loi du silence » paraît désormais à certains inappropriée ou inintelligible et si, désormais, nos institutions arbitrales et autres n'entendent plus le vocabulaire pourtant précis de notre langue, faudra-t-il désormais parler d'omerta à propos de la politique linguistique inavouée de notre pays ? Qui donc, au plus haut niveau des chaînes et des institutions de l'État, a décidé, dans le dos des parlementaires et du peuple français qui n'en ont jamais débattu, de favoriser une **politique cynique d'arrachage, de substitution et de basculement linguistiques** qui n'ose jamais affronter le débat sur la place publique. En effet, la masse des citoyens la rejetteraient encore aujourd'hui avec horreur. Mais elle pénètre et infuse insidieusement, en toutes occasions, par l'entremise des médias, notamment d'État, et des réseaux dits sociaux dominés par le monde anglo-saxon. Nous pourrions hélas citer bien d'autres cas de mépris de fait manifesté par les directeurs de l'information des médias publics à l'encontre des associations dénonçant la politique inavouée d'anglicisation de la France, notamment dans l'Université et dans l'Éducation nationale. Les très rares émissions évoquant la langue française sur les chaînes publiques portent essentiellement sur le mésusage du français par les jeunes générations. Comme si nombre de journalistes publics incapables de maîtriser la grammaire et le vocabulaire, et de prononcer correctement à l'antenne, pouvaient faire la leçon aux jeunes... Ou les émissions sur la question importante, certes, mais plus « latérale », de l'écriture dite inclusive. De telles émissions-alibi, complétées de temps à autre par les interventions de prétendus spécialistes du français, toujours les mêmes, chargés de répéter au bon peuple que « le français se porte bien », ne font « pas le poids », alors que le danger le plus grave qui menace notre langue est celui de son éviction systématique autant qu'illégal au profit de l'anglais, ou du « globish », dans maints **domaines : culturel, commercial, technique et numérique, scientifique, voire scolaire, universitaire, militaire, politique, sportif, voire institutionnel.**

Aucun écho non plus n'a été donné par les médias d'État, malgré tous nos efforts, à la création le 18 juin 2020 de notre *Haut Conseil international LFF*. Pas plus qu'aux messages qu'il a adressés à diverses reprises au Président de la République, aux députés et sénateurs ainsi qu'à la présidente de la Commission européenne, et qu'à son recours devant le Tribunal européen (CJUE) à propos de la marginalisation de fait de toute autre langue que l'anglais. Cette langue est en effet devenue – post-Brexit ! – « langue commune » dans les institutions centrales de l'UE par un **coup d'État** linguistique de Mme Ursula von der Leyen hors de sa compétence et contraire à l'esprit et à la lettre des traités et autres textes européens qui font obligation à l'UE de respecter la « personnalité de chaque État-membre », personnalité dont la langue est évidemment un élément central. Décision outrageante, dont nul n'a eu à connaître ni à débattre au Parlement européen, ni au Parlement français, ni au Bundestag et autres, et qui n'a, nous semble-t-il, trouvé aucun écho dans les émissions d'« information » des chaînes publiques ! Plus grave encore, notre *Haut Conseil* a dû, toujours sans écho médiatique, souligner publiquement que le Président de la République, qui s'était engagé envers lui à utiliser son semestre 2022 de

présidence du Conseil européen pour y remédier, n'a pas honoré ses engagements. Même les « oppositions » se sont tues.

Cette censure de fait méthodique semble bien relever d'une « **loi du silence** » d'État visant tous ceux qui s'efforcent de faire respecter la Constitution (article 2 : « *La langue de la République est le français* ») et la loi Toubon de 1994. Elle est indigne d'une démocratie. Elle attente gravement aux droits des citoyens et de tous les francophones de France. **Nous demandons donc instamment que l'Arcom intervienne publiquement afin que cessent de telles pratiques inavouées, car inavouables. Il convient que leurs responsables soient vertement rappelés à leurs devoirs régaliens, civiques et déontologiques les plus élémentaires.**

Le français est le *premier service public de France*, le porteur toujours fécond d'une riche culture désormais mondiale. Il constitue aussi le ciment de la Francophonie internationale et de ses centaines de millions de locuteurs et d'usagers. Il est aussi le premier *outil de travail* des journalistes du service public de l'audiovisuel et du numérique, lesquels vivent de l'argent des contribuables dont nous, membres des associations de promotion du français et de la Francophonie, faisons partie.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Président, de bien vouloir nous répondre, et **recevoir au plus tôt une délégation de notre Haut Conseil**. Si ce courrier devait rester sans réponse malgré l'urgence, ce serait avec une infinie tristesse que nous le diffuserions sans tarder le plus largement possible dans tout l'espace francophone. **La loi du silence sur l'inavouable politique « française » et européenne de basculement au tout-anglais de nos espaces doit cesser ! Un large débat démocratique est urgent sur cette question, et nous ferons désormais tout pour l'imposer.**

Avec les salutations civiques et francophones les plus distinguées – et les vifs espoirs – de nos associations, veuillez, Monsieur le Président, recevoir du *Haut Conseil* l'expression de sa haute considération et de nos sentiments les meilleurs.

Signataires : *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*, **Albert Salon**, ancien ambassadeur, secrétaire général ; *Alliance Champlain* (Nouvelle Calédonie), **Daniel Miroux**, président ; *Association Francophonie Avenir (AFRAV)*, **Thierry Saladin**, Secrétaire général ; *Avenir de la langue française (ALF)*, **Catherine Distinguin**, présidente ; *CO.U.R.R.I.E.L.*, **Georges Gastaud**, président, et **Matthieu Varnier**, Secrétaire général ; *Défense de la Langue française (DLF)*, **Marceau Déchamps**, Secrétaire général ; *Défense de la langue française en Pays de Savoie*, **Philippe Reynaud**, président et **Lucien Berthet**, vice-président et Secrétaire général ; *Droit de Comprendre (DDC)*, **Marc Favre d'Échallens**, Secrétaire général ; *Entente Île-de-France/Québec*, **Serge Dubief**, président ; *ICEO (Institut de Coopération avec l'Europe Orientale – Montpellier)*, **Jean-Marie Roussignol**, Secrétaire général ; *Langue française* (collectif suisse), **Philippe Carron**, président ; clubs *Penser la France*, **Jean-Luc Pujo**, président.

Dossier

Mathieu Bock-Côté : Pour en finir avec le recul du français, il faut : - Réduire significativement les seuils d'immigration - Renforcer la loi 101 et l'appliquer au cégep - Affronter le gouvernement des juges qui mutile nos lois linguistiques - Faire l'indépendance du Québec. C'est simple, non ?

Refonder la Francophonie



« En Afrique comme ailleurs, plus qu'ailleurs, l'apprentissage de la langue française est intimement lié à la fréquentation scolaire », observe l'auteur, Jean-Louis Roy, diplomate québécois et écrivain. Il a aussi été secrétaire général de la Francophonie de 1989 à 1998. (17 mars 2023)

En cette saison où la Francophonie est célébrée, il importe de souligner les acquis de ce mouvement porté par ses organisations, certains de ses États membres, des entreprises des domaines de la culture, de l'éducation, de l'économie, de l'environnement et de la gouvernance qui l'animent. Un grand salut aux OIF, AUF, AIMF, APF, TV5, IFE, CFA, *etc.* Cependant, les mutations du monde et de l'Afrique, où vit la majorité des francophones, appellent une refondation de la Francophonie, à moins de consentir à son inexorable marginalisation.

Une nouvelle Afrique

D'ici 2050, la population de ce continent va doubler, de 1,3 à 2,4 milliards de personnes. Annuellement, ses villes devront absorber 30 millions de nouveaux habitants ; ses écoles, 40 millions de nouveaux élèves ; et le marché du travail, 20 millions de nouveaux travailleurs. Un chantier colossal ! Heureusement, les ressources du continent, son marché en croissance et ses 650 millions d'utilisateurs d'Internet suscitent un vrai intérêt. L'Asie, toute l'Asie, pas seulement la Chine, et plusieurs pays du Proche et du Moyen-Orient sont devenus partenaires du continent africain. Les Européens y cherchent leur place. La Russie et les États-Unis y plantent, à nouveau, leurs fanions. Désormais, la concurrence est une donnée inscrite dans l'ADN de l'Afrique. Elle lui offre des libertés d'action et des choix jusque-là inexistantes. La Francophonie doit en prendre acte et, en conséquence, revoir ses dispositifs et ses priorités.

Un groupe de propositions

Compte tenu des enjeux évoqués, je crois indispensable qu'un groupe de propositions indépendant soit créé par les États et les gouvernements membres de l'Organisation

internationale de la Francophonie (OIF) avec le mandat d'établir les domaines prioritaires de la politique francophone, les objectifs mesurables assignés et les ressources requises.

Quels domaines prioritaires ? Faut-il créer un institut francophone du développement économique pouvant comprendre l'investissement, l'énergie, le commerce équitable et le développement durable, dont l'Afrique a un urgent besoin, et ainsi s'obliger à préciser les domaines et les objectifs chiffrés de cette entreprise ?

Faut-il reconfigurer ou abandonner la coopération politique de la Francophonie ? Présentement, elle ne dispose pas des ressources humaines et financières, des services de renseignement et d'une capacité d'intervention susceptibles d'infléchir les dérèglements dévastant plusieurs des États partie de l'OIF. Faut-il changer le logiciel dans les domaines de la culture et de l'éducation, hausser l'action dans ces domaines constitutifs en y déployant de grandes initiatives, les plus exigeantes de l'histoire de la Francophonie ?

Un marché francophone international de la culture

Pour plusieurs, dont je suis, la création d'un marché francophone international de la culture apparaît indispensable et urgente comme contrepoids aux puissances numériques. Ces dernières étendent sur le monde la langue anglaise et les produits éducatifs, culturels et économiques qu'elles véhiculent. Quelle réponse de la Francophonie à cette invasion permanente des espaces culturels et des esprits, et notamment des jeunesses francophones séduites, voire conquises, par l'offre actuelle ?

Scolarisation universelle et langue française

En Afrique comme ailleurs, plus qu'ailleurs, l'apprentissage de la langue française est intimement lié à la fréquentation scolaire. Un programme d'appui à la scolarisation universelle faisant appel aux technologies les plus avancées, et financé à un haut niveau, doit être urgemment mis en place. L'excellent Institut de la Francophonie pour l'éducation de Dakar pourrait en assurer la mise en œuvre. Oubliez les 700 millions de locuteurs de la langue française en 2050 si la scolarisation des enfants africains ne porte pas, entre autres signatures, celle de la Francophonie. Oubliez-les, aussi, si la question de la circulation dans l'espace francophone ne trouve pas une réponse convaincante. À défaut de cette refondation, la Francophonie ira en déclinant, comme un projet d'un autre temps. Les possibilités que la langue française soit l'une des grandes langues internationales, dans ce siècle, seront progressivement épuisées. Un autre avenir est possible.

Quand la France parle à l'Afrique... en anglais.

Par Pierre Jacquemot, ancien ambassadeur de La France (Kenya, Ghana, République démocratique du Congo), administrateur et membre du bureau du Gret, une ONG internationale (L'Opinion, 24 mars 2023).

NDLR : Pierre Jacquemot, ancien collègue directeur au ministère de la Coopération et ancien ambassadeur de la France dans plusieurs pays africains, nous montre les résultats en Francophonie, notamment en Afrique, de ce qui, en France, chez nos « élites » dirigeantes, n'est plus seulement inculture, négligence, absence de conviction et de détermination à l'égard de la langue française et de la Francophonie, mais sabotage et « déconstruction » – accentuée ces dernières années – de ces deux piliers fondamentaux de la France. **Albert Salon**, Secrétaire général du Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF).

« Renoncer à s'exprimer dans sa langue, le français, abandonner ce qu'elle porte en idées riches et diversifiées, en identité propre et en valeurs universalistes, revient à s'aligner benoîtement sur des valeurs exogènes, celles de la pensée libérale anglophone dominante »

Du 18 au 26 mars s'est tenue la Semaine de la langue française pour réunir, si l'on en croit le ministère de la Culture, « francophones, francophiles et curieux pour faire vibrer la richesse d'une langue qui, lue, parlée ou chantée, relie des millions de locuteurs du monde entier ». Pourtant, ces dernières années, le gouvernement a succombé au « globish ».

Que l'on en juge, avec quelques formules qu'il utilise. Quand Olivier Becht, le ministre chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, parle « affaires », il propose « *Choose Africa* ». Quand il s'adresse aux diasporas, il dit « *Meet Africa* ». Quand il parle aux jeunes pousses (*start-up* en anglais), il répond « *Digital Africa* ». Quand il annonce un appel à projets pour les entrepreneurs du numérique culturel, il dit « *Digital Challenge* ». Quand le gouvernement parle de culture pour promouvoir une nouvelle politique en direction des artistes africains, il dit « *Africa creative* ».

Quand l'Agence française de développement (AFD) parle de recherche avec les chercheurs africains, elle renonce à soutenir la revue *Afrique contemporaine* pour privilégier « *Global Africa* ». Quand elle vous invite à sa fête le 10 février 2023, elle affiche en grand « *Let's Strat Together - The Party !* » (il faut probablement lire : *Let' start together*). Quand elle vous invite à une conférence, elle le fait dans le cadre de l'*AFD Invitation Research conversations*. Le comble de l'absurde est advenu le 7 décembre 2022, lors de la 15^e Conférence internationale organisée par l'AFD sur le thème de la Sustainability, quand Souleymane Bachir Diagne, éminent philosophe sénégalais, a dû traduire en anglais sa communication qu'il avait rédigée en français, et qui a été retraduite en français par l'interprète pendant la séance.

Les citations qu'il fit de Léopold Sédar Senghor ont connu un mauvais sort : d'abord traduites en anglais, puis retraduites en français, par l'interprète... Sans rien à voir avec le lyrisme de l'original. Pour le chantre de la pensée africaine francophone, la pilule était amère.

Selon l'Observatoire de la Francophonie, compte tenu de la vitalité démographique et des progrès de la scolarisation en Afrique, et grâce au statut de langue d'enseignement du français, le nombre de francophones y connaît une forte croissance : + 15 % entre 2018 et 2022 pour la seule Afrique subsaharienne. Les prévisions optimistes laissent à penser que l'on pourrait compter près de 747 millions de francophones en 2060, dont 85 % résideraient en Afrique. Les enquêtes réalisées par l'institut Kantar indiquent la volonté exprimée par les jeunes en faveur de la transmission de la langue française. De 50 à 96 % des personnes interrogées considèrent que le français est utile pour faire des études, trouver un emploi, faire des recherches sur Internet, découvrir d'autres cultures...

Renoncer à s'exprimer dans sa langue, le français, abandonner ce qu'elle porte en idées riches et diversifiées, en identité propre et en valeurs universalistes, revient à s'aligner benoîtement sur des valeurs exogènes, celles de la pensée libérale anglophone dominante en l'occurrence. Un abandon mal vécu par les Africains (et d'autres, comme les Québécois) qui deviennent les derniers gardiens de la francophonie. Et une absurdité pour les partenaires d'une agence publique qui porte le qualificatif de « française » et qui a reçu ces dernières années de l'État français la mission de promouvoir la dimension culturelle de la politique de coopération.

Le Centre National de la Musique révèle les certifications export 2022

Le Centre national de la musique dévoile les albums et « singles » français les plus écoutés à l'international et annonce un disque d'or, de platine ou de diamant pour 149 artistes, soit un nombre d'artistes « certifiés » en hausse de + 39% par rapport à 2021. (10/5/2023)

Ce mercredi 10 mai 2023, le Centre national de la musique publie les certifications des écoutes à l'international des artistes produits en France, en partenariat avec le SNEP. Aux côtés d'artistes déjà établis à l'export tels qu'Aya Nakamura, David Guetta, Stromae, Petit Biscuit ou encore Angèle, plusieurs artistes certifiés pour la première fois rencontrent un important public hors de nos frontières, comme Orelsan ou Sofiane Pamart.

Les performances de la production française et francophone à l'international témoignent de son dynamisme et de sa forte diversité.

L'export de la musique française se porte bien. En 2022, on comptabilise 326 certifications, dont 279 singles et 47 albums, soit une augmentation sensible de +38% (toutes certifications confondues) par rapport à 2021. En 2022, ce sont 63 nouveautés qui sont certifiées à l'export (albums ou *singles* sortis en 2021 ou 2022). Parmi elles, 11 titres parviennent à passer un nouveau seuil en moins d'un an. C'est le cas de *Gjon's Tears* dont le titre « Tout l'univers », troisième au concours de l'Eurovision, totalise déjà plus de 55 millions de *streams* et passe de la certification Or à Platine. Plusieurs artistes obtiennent quant à eux une certification à l'export pour la première fois. C'est le cas de Tayc qui, avec plus de 47 % d'auditeurs basés à l'étranger, obtient un nombre important de certifications : Platine pour « DODO », Or pour « Le temps », « *Pascommeca* » et « N'y pense plus ». Son album *Fleur froide* atteint quant à lui la certification Platine. C'est aussi le cas de Sofiane Pamart dont l'album *Planet* est certifié Or à l'export. Avec des certifications pour des artistes relevant d'esthétiques allant du métal (Carpenter Brut), à l'electro swing (ProleteR sur son titre « *April Showers* »), en passant par la rumba (Fally Ipupa) ou encore la pop (l'Impératrice), ces résultats révèlent la diversité musicale française et attestent de sa grande capacité de développement hors de nos frontières. Seul regret, l'export français reste encore en dessous des attentes en termes de parité femmes-hommes, puisque seulement 8 % des nouveautés certifiées sont portées par des femmes : Aya Nakamura, Angèle et Nej.

La langue française n'est pas une barrière à l'export

Présente dans 68 % des nouveautés certifiées, la langue française est de plus en plus présente dans les titres et albums certifiés (+ 14% par rapport à 2021). La langue française est d'ailleurs portée par des artistes aujourd'hui incontournables en France comme à l'international. Aya Nakamura décroche 8 nouvelles certifications et passe notamment le seuil Platine avec son précédent album *AYA* (2020). Après un retour remarqué en octobre 2021 avec son *single* « Santé » (Diamant), l'artiste Stromae crée l'évènement avec « L'Enfer » en janvier 2022 (Diamant), puis avec la sortie de son album *Multitude*, qui sera double Platine à fin 2022. L'opus est accompagné par une tournée internationale d'envergure, avec entre autres une performance remarquée à Coachella en avril 2022. Avec la sortie fin 2021 de son deuxième album *Nonante-Cinq*, Angèle continue elle aussi à séduire l'audience internationale et voit son projet certifié Or avec plus de 80 000 ventes. L'artiste entame la tournée de *Nonante-Cinq* en 2022 avec un passage remarqué au festival

Primavera et enchaîne en 2023 sa première tournée nord-américaine. Enfin, Zaz continue de porter la chanson française à travers le monde et son *single* "Que vendra" atteint le seuil Diamant à l'export.

Le rap domine pour la première fois les ventes à l'international, suivi de l'électro

Fait majeur de l'année 2022, le rap représente 38 % des nouveautés certifiées et devient ainsi le genre musical qui domine l'export. Parmi les artistes certifiés dans cette esthétique, Gazo s'est rapidement positionné comme un artiste majeur de la *drill* française. Son titre « *Die* » est certifié Or à l'export de même que ses deux albums *KMT* et *Drill FR*. Récent lauréat des Victoires de la Musique 2023 pour *JEFE*, album le plus *streamé* en France en 2022, Ninho obtient quant à lui 3 nouvelles certifications albums et 5 nouvelles certifications *singles*. Dans le même temps, l'album *QALF* de Damso franchit un nouveau seuil et devient Platine à l'export, Niska obtient une certification Or pour son album *Le monde est méchant* et Orelsan décroche également une certification Or pour son album *Civilisation*. Si la part de l'électro dans les succès à l'international est en baisse, les performances des artistes de ce genre restent parmi les plus impressionnantes et les plus internationales. Dans la continuité de ces dernières années marquées par le succès en Asie de son *single* « *Easy Come* » (6 fois Diamant), Antoine Chambe voit son *single* « *Andalusia* » rencontrer une belle visibilité en Europe de l'Est (certifié Platine). De même, avec plus de 3 milliards de *streams*, plusieurs hits européens et des tournées sur les plus grosses scènes de festivals, Ofenbach s'est progressivement imposé comme l'un des groupes français les plus exportés de ces dernières années, jusqu'à devenir officiellement l'année dernière le duo français le plus *streamé* à l'étranger. Avec 2.5 milliards de *streams* à l'export sur son répertoire, soit près de 80 % des volumes globaux, le groupe a réussi à asseoir un statut international sur des territoires tels que l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie ou encore les États-Unis.

Le numérique est central dans les stratégies de développement à l'international, mais on constate également un retour du physique

Les certifications export 2022 sont fortement marquées par l'essor du format vidéo. Il se positionne comme un outil de communication devenu incontournable, une manière supplémentaire pour chaque artiste de promouvoir sa musique par-delà les frontières. En 2022, le catalogue d'Indila a connu une exposition internationale exceptionnelle sur les plateformes vidéo telles que TikTok ou YouTube. La musique du groupe français Caravan Palace continue d'agréger une fanbase toujours plus large et plus jeune qui la relaie sur les formats courts de TikTok ou YouTube Shorts. Grâce à une tendance sur les réseaux sociaux à travers le monde (+1 M de créations sur TikTok), le célèbre « *Me gustas tu* » de Manu Chao a connu une croissance exponentielle depuis deux ans. Vendredi Sur Mer certifie 3 titres cette année, « *Écoute chérie* » (Platine), et « *Les filles désir* » et « *La femme à la peau bleue* » tous deux Or et principalement portés par leur viralité sur TikTok. Les plateformes de streaming participent également activement au développement international des artistes français. À titre d'exemple, Jain, dont le titre « *Lil Mama* » continue son ascension, a été fortement soutenue par le programme EQUAL Global de Spotify. Si l'export de la musique enregistrée passe par le numérique, il est depuis peu également soutenu par des ventes physiques. Ainsi, l'album de Nicolas Jaar, « *Space is only noise* » a surpassé de nombreuses nouveautés depuis sa sortie en 2011 et Christophe

Mae est l'un des rares artistes français réalisant à l'export davantage de ventes physiques que de digitales.

Enfin, post-covid, il est intéressant de noter que le *live* reprend son rôle de catalyseur des succès à l'export avec d'importantes tournées et une présence française renforcée sur des festivals internationaux majeurs. Après avoir enchaîné deux prestigieuses tournées en Amérique du Nord, le duo Polo & Pan enchaînera en 2023 avec une tournée en Amérique latine et se produira sur d'importants festivals (Lollapalooza au Chili, Argentine, Brésil et Estereo Picnic en Colombie). Il voit aujourd'hui ses 2 albums passer de nouveaux paliers : *Cyclorama* est certifié disque d'Or et *Caravelle* passe 2 fois platine avec plus de 200 000 ventes. L'export de la musique enregistrée française est sur une pente ascendante, et les performances à l'export de l'industrie musicale française sont aujourd'hui très encourageantes. Toutefois, bien que le marché français de la musique ait suivi la tendance mondiale avec des revenus issus du streaming qui ont été multipliés par 5 en 10 ans (SNEP), il a perdu du terrain à l'échelle mondiale (il représentait 6 % des revenus mondiaux en 2011 et représente aujourd'hui 4,4 % de ces revenus selon les rapports annuels de l'IFPI). Dans un contexte de mondialisation de la musique enregistrée, avec l'abolition des frontières grâce au digital et un accroissement de la concurrence des contenus, l'export de la musique française est un enjeu majeur de la filière et doit être une véritable préoccupation des pouvoirs publics. Le CNM entend ainsi renforcer son action tant sur le plan financier que non financier. La transformation de la chaîne de valeur nécessite en effet de nouveaux investissements, de nouvelles connaissances et compétences et le CNM doit pouvoir soutenir la formation et l'investissement financier dans la filière.

Africa Presse : Cotonou, « capitale africaine des affaires », à l'occasion du 50^e anniversaire de la CPCCAF (11 mai 2023)

Plus de 500 chefs d'entreprise et hommes d'affaires se sont réunis au Palais des Congrès de la capitale béninoise pour multiplier rencontres et partenariats d'affaires. Et donner ainsi corps enfin à la Francophonie économique, 50 ans après la belle idée lancée le 11 mai 1973 par les présidents Senghor, Houphouët-Boigny et Pompidou.

Ils sont venus, ils sont tous là ! À l'invitation de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) du Bénin, que préside Arnauld Akakpo, de nombreux chefs d'entreprise se sont retrouvés pour participer aux trois événements économiques majeurs qui se sont succédé toute cette semaine à Cotonou. Au sein du Palais des Congrès – comme flambant neuf, car entièrement rénové – sur l'avenue Jean-Paul II de la capitale béninoise, se sont déroulés successivement du 9 au 12 mai la 47^e Assemblée générale de la CPCCAF (Conférence permanente des Chambres consulaires africaine et francophone), sous la présidence de Christophe Eken, les Rencontres d'Affaires Africaines et Francophones (RAFA), ainsi que les Rencontres Archipelago, qui sont un « programme européen » de projets communs et concrets avec un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. Tous les principaux réalisateurs du programme Archipelago ont reçu d'ailleurs dès le premier soir une « Attestation » en guise de reconnaissance du travail accompli. Trois événements concomitants regroupant au final les représentants de 130 Chambres consulaires de plus d'une trentaine de pays (dont 25 en Afrique) et pas moins de 500 chefs d'entreprise venus de France comme de toute l'Afrique pour nouer des partenariats et parler affaires. Autant dire que Cotonou, qui avait à juste titre jadis la réputation d'être le « quartier latin de l'Afrique », est devenue pour cette semaine l'incontournable « capitale africaine » des affaires.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les présidents de tous ces organismes ont tous pris la parole à tour de rôle pour se féliciter de ces multiples rencontres d'affaires et dire leur joie de se retrouver en terre béninoise avec un seul objectif : faire avancer bien des projets concrets et ambitieux participant à l'économie et au développement du Continent.

« Forte mobilisation des participants »

Le Président de la CPCCAF, Christophe Eken, qui est par ailleurs Président de la CCI du Cameroun, a ainsi salué les efforts consentis par l'institution consulaire du Bénin pour la réussite de l'événement. « La forte mobilisation des participants, a-t-il observé dès le premier jour, témoigne d'un véritable engagement à contribuer à l'essor économique de l'Afrique francophone ».

Photo de famille à l'issue de la cérémonie d'ouverture du 50^e anniversaire de la CPCCAF. Sur la tribune du Palais des Congrès, Abdoulaye Bio Tchane (Ministre d'État chargé du Plan et du Développement), Arnauld Akakpo (Président de la CCI Bénin) et Christophe Eken (Président de la CPCCAF et Président de la CCI Cameroun) entourent M^{me} Shadiya Assouman (Ministre de l'Industrie et du Commerce) © DR



Le Président de la CCI du Bénin, Arnauld Akakpo, s'est félicité quant à lui de toutes ces initiatives et a souligné « l'importance de faire ici, à Cotonou, du réseautage » et s'est bien gardé de parler de « networking ». Un réseautage qui sera assurément source de belles rencontres et, à terme, de nouvelles affaires bénéfiques aux entreprises du pays, comme de toute la sous-région. D'où la présence à Cotonou des présidents des CCI de nombreuses régions françaises, comme Paris, Bordeaux, Marseille ou les Pays de la Loire, déjà engagées et fort actives depuis plusieurs années dans des coopérations avec des pays comme le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Tchad ou le Togo.

« Vive la Francophonie économique ! »

En ce 50^e anniversaire, un hommage solennel a d'ailleurs été rendu d'emblée aux trois chefs d'État visionnaires qui ont créé la CPCCAF le 11 mai 1973 : à savoir les Présidents Léopold Sedar Senghor du Sénégal, Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire et le Français Georges Pompidou, il y a tout juste 50 ans ! Une date anniversaire dignement célébrée lors d'une réception offerte par l'ambassadeur de France à Cotonou, Marc Vizy, soulignant que « leur bébé est toujours vivant » et a même grandi en sagesse et en efficacité. Et le Président Eken d'assurer : « La CPCCAF est le fer de lance de la francophonie économique » car nous avons pour ambition de « relever tous les défis économiques et sociaux » auxquels l'Afrique francophone doit aujourd'hui faire face. Voilà une mission clairement définie.

« C'est une lapalissade de dire que le développement économique d'un pays ne peut se faire sans le concours du secteur privé », a observé pour sa part avec malice M. Abdoulaye Bio Tchane, ministre d'État chargé du Plan et du Développement, en disant bien entendu la « fierté du Bénin » d'accueillir autant de beau monde et d'investisseurs, qui s'intéressent à ce petit mais dynamique pays d'Afrique. Mais il en a aussi profité pour inviter le secteur privé à « sortir de sa zone de confort » et à « prendre un peu plus de risque ». Les mots sont soigneusement pesés mais portent bien au-delà des frontières du pays, car l'entrée en vigueur – certes jusqu'à présent encore laborieuse – de la ZLECAF (Zone de libre-échange commerciale en Afrique) peut devenir demain un formidable accélérateur d'affaires et d'échanges Sud-Sud, transformant la réalité économique et les pratiques commerciales africaines.

« Depuis l'avènement du Président Patrice Talon en 2016, le Bénin est devenu une terre d'opportunités » pour les hommes d'affaires, s'est plu à souligner M^{me} Shadiya Assouman, la jeune ministre de l'Industrie et du Commerce, dont le dynamisme n'échappe à personne, en déclarant « ouvertes » toutes ces différentes Rencontres. Avant de conclure sa courte intervention par ses mots plein d'espoir qu'elle a adressés à la salle comme un ordre de mission, ou plus exactement une feuille de route, pour toutes ces rencontres fructueuses et les semaines à venir : « Vive la Francophonie économique ! » C'est une ambition qui, à Cotonou comme dans une grande partie de l'Afrique, a visiblement de beaux jours devant elle, si on lui donne vraiment corps et, bien sûr, quelques moyens.

NDLR : L'Agence *Africa Presse* à Paris est animée principalement par M. Alfred Mignot, journaliste français, membre du Forum Francophone International (FFI-France), qui lança le 7 octobre 2011 avec *ALF*, du balcon du Plaisir de François 1^{er} à Villers-Cotterêts, le projet de Cité internationale du français et de la Francophonie, adopté en 2017 par L'Élysée, inauguré en 2023 (A.S.)

Madagascar : participation de quatre universités à « Ma thèse en 180 secondes »

Vingt-cinq doctorants issus de l'université d'Antananarivo, de l'UCM, de l'INSCAE et de l'université Ravelojaona ont participé au concours « Ma thèse en 180 secondes ». Huit d'entre eux ont été qualifiés pour la phase finale. par Narindra Rakotob

Innovation. Outre l'université d'Antananarivo, le concours « Ma thèse en 180 secondes » a vu cette année la participation d'autres écoles doctorales, notamment celles de l'INSCAE, de l'université Ravelojaona et de l'Université Catholique de Madagascar. Cette compétition a réuni 25 candidats qui ont fait preuve d'un niveau de performance exceptionnel, présentant leur thèse de manière claire, concise et captivante en trois minutes. Le premier prix a été remporté par Francine Ramahavalisoa de l'École doctorale Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE) de l'université d'Antananarivo. Sa thèse portait sur les « paramètres génétiques et environnementaux influençant la propagation et la croissance initiale du *Tsiperifery* en vue de sa domestication ». Il s'agit d'une épice endémique malgache qui, selon elle, devrait être davantage exploitée, mais également conservée pour ses valeurs endémiques. Ses recherches visent à trouver une alternative de plantation qui permettrait de conserver cette espèce endémique et de l'exporter, car elle est considérée comme « précieuse » sur le marché des épices. Les huit finalistes sélectionnés participeront à la grande finale nationale de ce concours et rivaliseront avec les finalistes des six provinces pour remporter le titre convoité. Le gagnant représentera Madagascar lors des épreuves internationales, qui se dérouleront à Rabat le 5 octobre 2023, selon le calendrier publié par l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, l'Agence Universitaire de la Francophonie Afrique Australe et Océan Indien et le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Madagascar, le concours « Ma thèse en 180 secondes » est dédié aux doctorants et jeunes docteurs (moins d'un an). Pour les participants, le défi consiste à présenter leur projet de thèse en trois minutes, de manière claire, concise et attractive. Le sujet de recherche est exposé en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Ce concours offre également aux participants une occasion unique de parfaire leurs aptitudes en communication, tout en leur permettant de diffuser leurs recherches dans l'espace public.

Langue : le grand redressement est enclenché,

L'Actualité politique de Pascal Mailhot (25/5/2023)

Vice-président de l'agence de relations publiques TACT, Pascal Mailhot a gravité dans les hautes sphères comme conseiller politique au cabinet du Premier ministre du Québec successivement pour Lucien Bouchard, Bernard Landry et François Legault ; et occupé différents postes de cadre supérieur dans le réseau de la santé, notamment à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont à titre de porte-parole.

Ce mois-ci marque le 30^e anniversaire du dépôt du projet de loi 86. Incapable d'assumer les conséquences politiques d'un renouvellement de la disposition de dérogation (ou « clause nonobstant »), le gouvernement de Robert Bourassa s'est senti contraint d'adopter en 1993 une position de repli ayant eu pour effet d'altérer considérablement la Charte de la langue française. Retour à l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces, abolition de la Commission de la protection de la langue française, bilinguisme de l'appareil d'État dans ses relations avec les citoyens : c'était dans les faits un coup sévère porté à la loi 101, qui a réduit grandement son effet et sa portée. Dès lors, le français n'a cessé de reculer, notamment à Montréal.

Trois décennies plus tard, l'heure est au redressement

Certains observateurs de la scène politique estiment que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec (communément appelée loi 96), adoptée à l'Assemblée nationale le 24 mai 2022, aurait dû être plus audacieuse dans ses mesures et ses objectifs. En tant qu'ancien conseiller politique ayant participé activement à l'élaboration de cette pièce législative, je ne peux prétendre être neutre dans mon évaluation. Il faut savoir que des débats et des compromis ont été nécessaires pour arriver à ce consensus. Mais quel que soit le point de vue, il est indéniable que cette loi renforce l'utilisation du français dans les institutions gouvernementales, les entreprises et la société en général. Pas assez au goût de certains (comme le Parti québécois), mais ce n'est certainement pas un mouvement de recul...

Par exemple, la loi ouvre la porte à des poursuites contre les commerces qui négligent de servir les clients en français. Parmi les autres mesures clés, elle rehausse les obligations des employeurs en matière de français au travail. Le français devra aussi figurer de façon « nettement prédominante » dans les marques de commerce et l'affichage public des entreprises. En outre, afin de protéger la loi de l'arbitraire des tribunaux et d'affirmer ainsi la souveraineté de l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement Legault n'a pas hésité à recourir à la disposition de dérogation — une disposition que les libéraux de Robert Bourassa s'étaient refusés à maintenir 30 ans plus tôt. En prime, la spécificité linguistique du Québec se voit maintenant inscrite dans la Constitution canadienne : « Les Québécois et les Québécoises forment une nation. Le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise. » Voilà ce qu'on peut lire désormais en toutes lettres dans la Loi constitutionnelle de 1867. Il est à noter que cette modification a été obtenue sans qu'il soit nécessaire de mener des négociations avec Ottawa et les autres provinces, grâce à une procédure d'amendement jusqu'alors méconnue. On peut imaginer que Robert Bourassa aurait été enchanté de se voir proposer une telle stratégie à l'époque où il s'évertuait à trouver une réponse à l'échec de l'accord du lac Meech, qui cherchait à reconnaître la spécificité du Québec...

Nouveau chantier

Voyons ce que nous réserve le *Groupe d'action pour l'avenir de la langue française*, une initiative du gouvernement Legault lancée en janvier 2023 dans le but d'inverser la tendance au déclin de la langue de Félix Leclerc. Composé d'une demi-douzaine de ministres, le Groupe

pourrait présenter son plan d'action dès la fin du printemps. Évidemment, on espère davantage qu'une offensive publicitaire, comme celle sur l'oiseau « vraiment *sick* ». Très critiquée, la campagne a tout de même le mérite d'avoir fait jaser. En ce sens, elle a sans doute atteint son but. D'emblée, la création d'un tableau de bord qui permettra de suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec est sur la planche à dessin du Groupe d'action. Un peu à l'exemple de Christian Dubé avec le réseau de la santé, on veut mettre en place des indicateurs qui assureront une surveillance précise, au-delà des informations de recensement fournies tous les cinq ans par le fédéral. Comme l'a annoncé le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, des échéanciers seront établis pour chacun des objectifs qui apparaîtront dans le plan d'action. La possibilité d'étendre la loi 101 au collégial est définitivement exclue, mais des sources au gouvernement me confirment qu'un grand coup de barre sera donné afin d'orienter les étudiants étrangers vers les collèges et universités francophones. « On s'en va vers une grosse rupture », me confie-t-on.

Entente entre Roberge et Petitpas Taylor

Il y a trois décennies, chaque développement concernant la langue française était scruté à la loupe, suscitant des débats enflammés et des analyses approfondies. La relative indifférence avec laquelle est accueillie l'adoption presque à l'unanimité à Ottawa du projet de loi C-13, qui réforme la loi sur les langues officielles, témoigne aujourd'hui du désintérêt croissant pour la question. Pourtant, c'est dans ce contexte que l'entente survenue en avril dernier entre le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, et son homologue à Ottawa, Ginette Petitpas Taylor, prend tout son sens. Cet accord vise à contraindre les entreprises de compétence fédérale à respecter les dispositions de la Charte de la langue française. En principe, la réforme de la loi sur les langues officielles doit donc obliger les entreprises de compétence fédérale à offrir des communications internes en français à leurs employés non seulement au Québec, mais aussi ailleurs au Canada dans les régions à forte présence francophone, par exemple en Acadie. « Un tournant dans les relations entre Québec et Ottawa sur la délicate question linguistique », rapportait *La Presse* le 8 avril dernier.

Nouvelle dynamique ?

Le fondement des politiques linguistiques est depuis longtemps considéré comme une ligne de fracture entre Québec et Ottawa. Est-ce possible que cette dynamique entre les deux gouvernements soit en train de changer ?

« Les gens pensent que ça doit toujours être la chicane avec le gouvernement fédéral et les provinces. Ce n'est pas du tout le cas. Les gens veulent nous voir travailler ensemble pour faire avancer leurs priorités », a commenté la ministre Petitpas Taylor. Et pour cause, les signes de déclin du français continuent de se manifester, autant au Québec que dans les autres provinces canadiennes. Pour pouvoir considérer que l'entente conclue entre Roberge et Petitpas Taylor constitue une avancée notable dans la promotion et la protection de la langue française, il faudra cependant que les entreprises de compétence fédérale soient bel et bien tenues de respecter la Charte de la langue française. Voyons comment les dispositions précises ajoutées à la loi sur les langues officielles donneront des garanties suffisamment solides en ce sens. Car l'efficacité et le poids réel de ces dispositions dépendront de leur mise en œuvre concrète et de la volonté politique de les faire respecter. C'est seulement à ce moment qu'on pourra conclure à une véritable évolution quant à l'importance de la diversité linguistique au Canada. Entre-temps, le nouveau plan d'action pour les langues officielles du gouvernement Trudeau prévoit paradoxalement de consacrer 137,5 millions de dollars à la communauté anglo-québécoise (argent qui, dit-on, est censé servir notamment à la francisation). Mais il n'y a pratiquement rien pour la protection du français au Québec – ce qui n'aidera pas à améliorer les indicateurs du tableau de bord.

Brèves

C'est Guignol qu'on assassine !

L'Association *FR*ancophonie *AV*enir (*AFRAV*) nous apprend que l'institut Paul Bocuse à Lyon a changé de nom et s'est choisi pour le remplacer un acronyme en anglais "LYFE" pour "Lyon for excellence" invoquant, pour justifier cette dénomination, ses "racines lyonnaises" et "l'art de vivre à la française" ! Dans l'esprit du poète Raoul Ponchon (1848-1937) dont les Gazettes rimées faisaient la joie des lecteurs du *Courrier-Français* vers 1900, voici le quatrain que m'inspire cette incroyable appellation : **Au pays de Guignol, Bocuse est aux rosbifs / Pourquoi ne pas débaptiser le beaujolpif / Si grande soit la soif, nous n'irons plus y boire / Car la Foire c'est Lyon, comme Lyon c'est la foire !**

Daniel Ancelet, Président du *Cercle des Poètes Patagons*, membre du *Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie* (HCILFF).

Francophonie en Argentine

Campagne de dons de livres 2023. De Helios Jaime, épistémologue argentin, membre du Haut Conseil international LFF

- Dans le but de donner une seconde vie aux livres, de stimuler l'imagination de nouveaux jeunes lecteurs qui apprennent le français comme deuxième langue étrangère dans les établissements publics en Argentine, Le Trait-d'Union, avec le soutien de l'Association *Marianne*, lance la Campagne 2023 "Lire en français".

- Les livres pour les enfants de 6 à 12 ans seront reçus jusqu'au 15 juin au Lycée Jean Mermoz, au Collège Adrienne Bolland et aux centres Alliance française, Microcentro et Palermo. Ces livres seront distribués dans les écoles publiques de la ville de Buenos Aires et alentours, ainsi que dans les provinces de Buenos Aires, Santa Fe, entre Ríos et Tucumán. Une initiative du Trait-d'Union, avec le soutien de partenaires tels l'Institut français d'Argentine, l'Alliance française, l'association *Marianne*, le lycée Jean Mermoz, le collège Adrienne Bolland, l'Amicale du Lycée Jean Mermoz et le Frère Mermoz.

- Le Programme de Bibliothèques Roulantes : constitution des bibliothèques en français pour écoles, associations et bibliothèques publiques. Séances d'apprentissage, tous niveaux, séances de lecture.

Et toujours d'actualité : l'interdisciplinarité et la diffusion scientifique en langue française, nouvelles mises en ligne de l'École Chalonge de Vega (en accès ouvert et gratuit) sur les travaux de Louis de Broglie, un vrai exemple, et de son élève Henri Poincaré, deux savants universels, visionnaires, d'une très grande actualité, qui portent très haut la grandeur, et les valeurs de la Science, et la grandeur tout court.

Courrier des lecteurs

de Jacques Myard, membre honoraire du Parlement, maire de Maisons-Laffitte

À Elisa Grandjean. Objet : **Save the date**. Déjeuner débat autour de Sabrina Sebaihi et Karl Olive, co-présidents du groupe d'études Villes et Banlieues. En France on parle la langue française. Et on n'invite pas les Français à « SAVE the date ». La langue française n'est pas une langue morte !

Philippe Carron, citoyen helvétique, écrit à Madame Chrysoula Zacharopoulou, secrétaire d'État chargée de la Francophonie auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Madame, La Semaine de la Francophonie n'est, à l'évidence, plus qu'un leurre, un « miroir aux alouettes » pour nombre de « gogos » qui veulent bien s'y laisser piéger. À une heure où la langue française, langue de plusieurs centaines de millions de locuteurs, se contorsionne de détresse d'un bout à l'autre de son champ lexical, pilonnée, hachée menu par la charge meurtrière de l'artillerie anglo-américaine, aussi bien dans l'Hexagone – **la loi du 4 août 1994 à la trappe** – que dans les autres pays francophones d'Europe, oser encore parler « Célébrations », « Réjouissances » est d'une hypocrisie crasse qui n'a pas dû échapper au journaliste du *Figaro* qui vous a interrogée. Cette SEMAINE DE L'ENFUMAGE n'a servi, comme à son habitude, qu'à enfoncer encore plus bas que terre une langue française qui n'en demandait pas tant. Pire encore, elle est un pied de nez à tous les lanceurs d'alerte, ces défenseurs ô combien nobles d'une langue inimitable que toute une habile « élite » politique, intellectuelle, financière et j'en passe, décomplexée du « syndrome du parfait petit colonisé », écrase avec hargne, haine de soi et de son identité, le président de la République française étant la personne la plus représentative de cet état d'esprit « iconoclaste ». Déjà à son époque, le général de Gaulle n'avait pas de mots assez durs pour fustiger la lâcheté, l'aplaventrisme qui régnaient dans les plus hautes sphères de l'État français où d'aucuns rampaient et rampent à l'envi devant les tenants du « prêt-à-penser » anglo-américain qui ne supportent rien de ce qui viendrait contrecarrer leurs funestes visées de suprématie planétaire. Lui seul avait le courage d'assigner à leur juste place « ces lascars de la République » qui confondent de façon éhontée « asservissement » avec ouverture à l'autre. Jugez plutôt : « (...) le snobisme anglo-saxon de la bourgeoisie française est quelque chose – de terrifiant. (...) Il y a chez nous toute une bande de lascars qui ont la vocation de la servilité. Ils sont faits pour faire des courbettes aux autres. Et ils se croient capables, de ce seul fait, de diriger le pays. » Madame, pour enfoncer encore plus le clou dévastateur, vous parlez de Villers-Cotterêts comme d'un lieu « où toutes les richesses linguistiques et culturelles de la francophonie seront valorisées ». Ciel, c'est ignorer tout bonnement que la langue française, qui a certes généré une culture prodigieuse, s'essouffle et **n'a plus aucune ressource pour se projeter plus avant...** et qu'annoncer dans ce cas des tonnes de projets mirifiques afin de mettre « en valeur » le patrimoine culturel de la francophonie revient à enterrer ce dernier séance tenante ! Quelle bien piètre image d'elle la langue de Voltaire peut encore donner aux francophones et francophiles du monde, alors qu'elle est « boutée » comme une malpropre hors du lieu même qui l'a vue naître !!!

La France de l'Exception culturelle et des Droits de l'Homme est en train de laisser filer un bijou que seuls les non-francophones s'arrachent dès qu'il parvient à leurs oreilles. Elle a, sans discernement, laissé les mains libres à ces « baroudeurs » du tout-à-l'anglais qui ont pignon sur ses rues et ses avenues... et qui ne songent qu'à mettre en pièces un idiome qui, assurément, doit trop en jeter de sa prestance. Hélas ! Nous en payons le prix fort aujourd'hui, et c'est à se demander comment les autres pays ayant le français en partage pourront dorénavant se « dépatouiller » sous la déferlante « anglobalisante » qui s'insinue de tous côtés, **la France les ayant « largués » sans aucun état d'âme, comme elle l'avait fait du « France », d'ailleurs.** Je vous laisse méditer sur mon billet en annexe, lequel illustre de manière magistrale le drame qui se déploie, dans nos pays, sous nos yeux bouffis d'indifférence. Recevez, Madame, mes salutations francophones. **Philippe Carron, membre du Haut Conseil international de la Langue française** (HCILFF).

Parutions signalées

Bérénice Levet ou le courage de la dissidence, par Marie-Hélène Verdier

Où est passé l'esprit français ? Sa liberté, sa gaîté ? Le wokisme, avec son bras armé, la *cancel culture*, règne en maître partout. Chaque jour, nos élites communient davantage au discours ambiant diversitaire, décolonialiste, communautariste, victimaire et repentant. Allons-nous encore longtemps nous en laisser

conter ? Le dernier livre de Bérénice Levet *Le Courage de la dissidence*, paru aux Éditions de l'Observatoire, sonne le rappel et la charge. Ce n'est pas un livre de plus sur le wokisme, mais un livre qui pose la seule question qui vaille. Au nom de quoi ne voulons-nous pas vivre dans une France « convertie au wokime » ? La réponse est claire : au nom d'une civilisation « *que nous ne convoquons plus mais qui existe toujours* ». Retrouvons donc les trésors oubliés de cette civilisation « *pour en faire des principes d'action* ». C'est par « *le génie français de l'incarnation* » que nous vaincrons. Le génie, ce caractère propre et distinctif. Car la France n'est ni une équation, ni une formule, ni une abstraction. Elle est enracinée dans un terreau riche. Il ne s'agit donc pas, pour sauver notre héritage, de déployer l'étendard des « valeurs républicaines », mais de donner, de nouveau, la France à aimer charnellement par le « pas de côté » de la pensée et de l'art. Et quoi de plus enraciné que le propos de ce livre, écrit par passion de transmettre ! Les exemples foisonnent, pris dans tous les domaines — histoire, philosophie, littérature, peinture, statuaire, musique, art des jardins. Montaigne et Poussin, Descartes et Voltaire, Benjamin Constant et Rameau, avec ses *Indes galantes* (longtemps l'indicatif d'une émission de radio), Braudel et sa *Méditerranée*, Debussy – *La Cathédrale engloutie* et le merveilleux *Monsieur Croche* – et Georges Duby, avec ses *Dames du XII^e siècle*, Proust et Merleau-Ponty : tous ces créateurs, convoqués ici, témoignent de l'irréductible singularité de leur génie. Chacun, à sa manière, irréductible à tout autre, proclame, en écho aux philosophes et aux historiens, que « notre royaume est de ce monde » : celui de la vérité, de la beauté, de la liberté du rire. Oui, la France est incarnée : elle a pour visage celui d'une femme, pour nom Marianne, et pour patronne Jeanne d'Arc. Et, à travers les siècles, s'entend toujours le rire de Voltaire.

Impossible de reprendre toutes les idées de la disciple d'Hannah Arendt, idées partagées par nombre de nos contemporains. Retenons-en deux : la citoyenneté et la laïcité. Loin des déterminismes réducteurs, la France est « *cette belle audacieuse* » qui rappelle à chacun sa liberté. Et l'auteur d'évoquer « *la subtile dialectique de l'enracinement et de l'émancipation* » : elle caractérise l'assimilation à la française qu'on appelle, aux échecs, « la marche du cavalier. » La citoyenneté, c'est l'entente française de la vie, loin de tout déterminisme comme de tout débordement. La laïcité ? Source d'étonnement pour les étrangers, c'est « le génie » français, bien vu par Nietzsche relevant cette contradiction de notre pays d'avoir « *produit les types les plus accomplis de la chrétienté... et d'avoir, inversement, engendré les types les plus achevés de la libre pensée anti-chrétienne* ». Quant à l'Histoire qui donne, en ce moment, bien du fil à retordre à nos historiens du « Wokistan », quoi de plus parlant que nos statues « *couvrant la France d'un manteau de pierre* » donnant à voir et à aimer notre histoire nationale à travers ses grands hommes et ses grandes femmes ? Ces statues que certains voudraient, faute de pouvoir les déboulonner, flanquer d'un « cartel pédagogique » – autrement dit : encarter !

Le titre du livre fait référence à la dissidence russe et, plus précisément, au discours de Harvard (1978) de Soljenitsyne : *Le Déclin du courage*. D'où cette question pressante. Les Français auront-ils le courage – « le cœur » – de résister ? Faut-il désespérer d'adultes amnésiques ? D'une jeunesse consentante à tout ? D'un peuple émietté ? La France est-elle destinée à être une « petite province satellite » de l'Amérique ? Notre langue est colonisée par le *globish*. L'école est menacée dans sa mission de transmettre et d'instruire. La réponse est politique, c'est-à-dire qu'elle nous engage tous. La France ou « le génie de l'incarnation ». Ce livre donne envie de relire Descartes et Céline, *Candide* et *Feuillets d'Hypnos*. De réentendre *Les Barricades mystérieuses*. D'aller saluer les *Reines de France et Femmes illustres* du jardin du Luxembourg et de se promener à Versailles *en connaissance de cause*. Bérénice Levet a pleinement réussi son pari de transmettre et partager l'amour reçu dont elle vit. Nostalgie, dira-t-on. Mais la nostalgie est chose excellente lorsqu'elle fait « *de nous, non pas des collaborateurs mais des résistants* ».

